

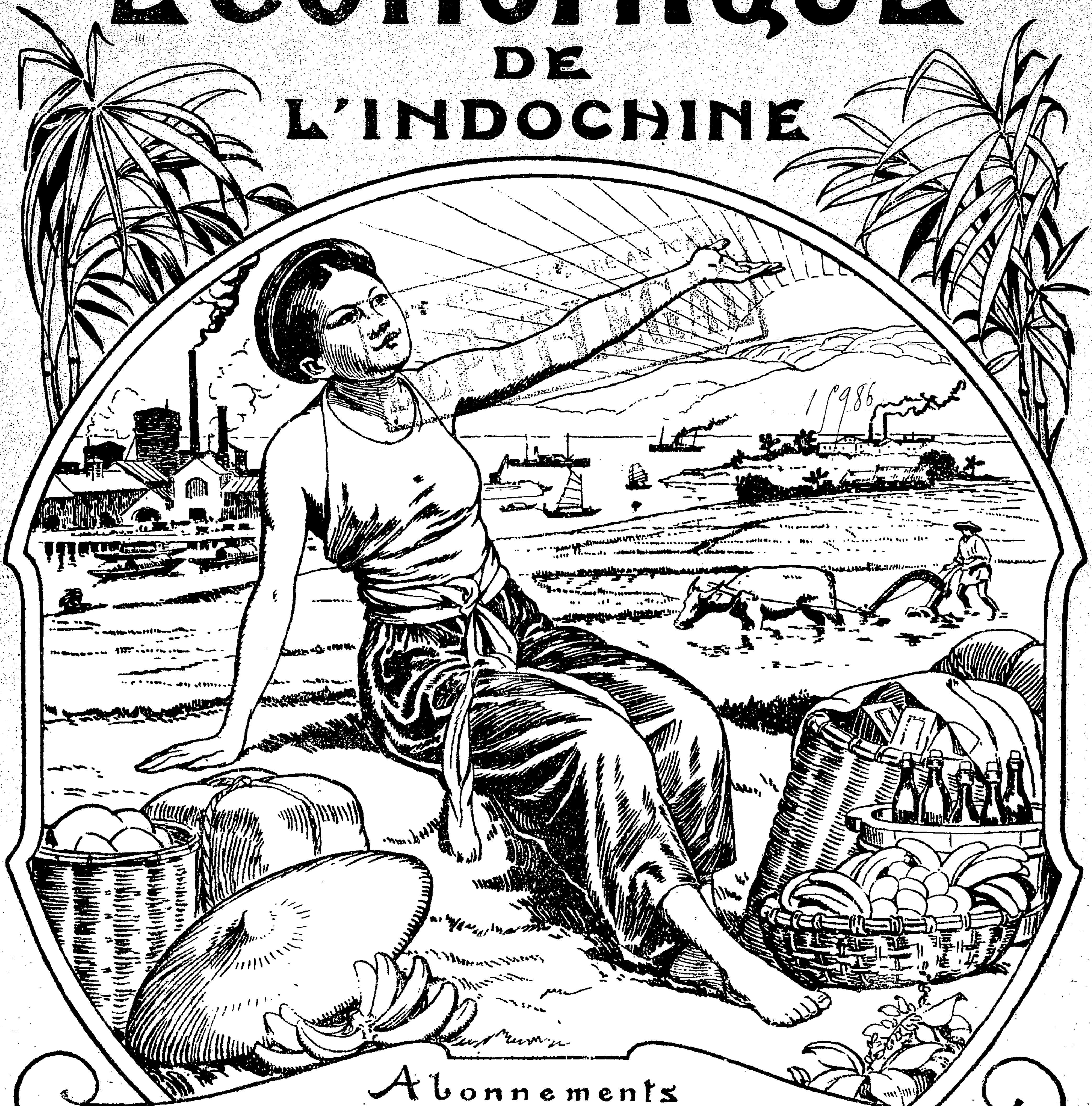
15^{me} Année N° 700

Dimanche 23 Août 1931

ADRESSE :
41 B^d Gambetta
HANOÏ

DIRECTEUR
H. CUCHEROUSET

L'ÉVEIL ÉCONOMIQUE DE L'INDOCHINE



Abonnements

	un an	six mois		un an	six mois
Indochine France et Colonies	15 piastres au cours	8 piastres au cours	Etranger...	19 piastres	10 piastres

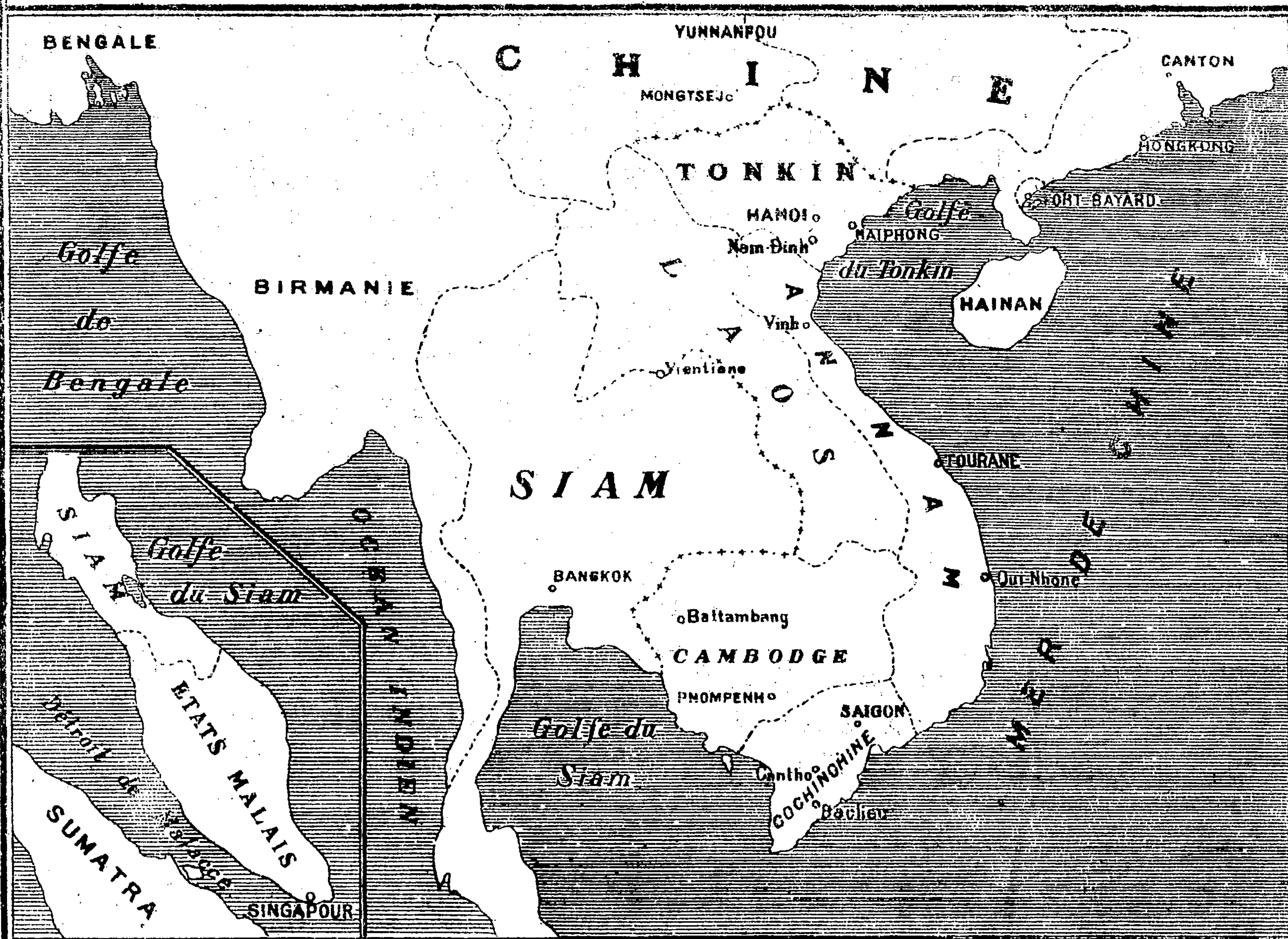
H. Thiniot

BANQUE DE L'INDOCHINE

PRIVILÉGIÉE

FONDÉE EN 1875

CAPITAL : 120.000.000 de francs
RÉSERVES au 31 Décembre 1928 : Frs 105.000.000



CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Président : M. René THION de la CHAUME, Ancien Inspecteur des Finances.

Vice-Président : M. Paul BOYER, Président du Comptoir National d'Escompte de Paris.

Directeur Général : M. Paul BAUDOUIN, ancien Inspecteur des Finances.

SIÈGE SOCIAL : 96, Boulevard Haussmann, PARIS (VIII^e)

EFFECTUE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET NOTAMMENT :

Émission de billets de Banque.

Vente de traites, Chèques, Lettres de Crédit pour voyages, Transferts par câbles ou par lettres chez ses Agences et Succursales ou chez ses Correspondants dans les principales places commerciales du monde.

Envois de fonds dans toutes les localités de l'Indochine.

Ouvertures de Comptes Courants et de Dépôts en toutes Monnaies à vue, à Échéance fixe ou à délai de Préavis, convertibles en toutes monnaies à la demande du client. (Demander notre notice sur le fonctionnement de ces comptes et leur conversion en monnaies étrangères).

Avances en toutes monnaies sur titres, sur Récoltes, sur Marchandises, sur Matières d'Or et d'Argent, en Comptes Courants.

Souscriptions ou Emissions de Titres sur tous les Marchés, Transmission et exécution de tous ordres de Bourse sur tous les marchés, Placement de Titres, Paiements de Coupons, Garde de Titres.

Escompte d'Effets locaux et sur places étrangères, Traités libres ou documentaires et recouvrement de Papiers de Commerce dans tous les Pays du monde.

Change en Toutes Monnaies au comptant et à terme, Achat et vente de Monnaies étrangères.

Correspondants sur les places de France, d'Extrême-Orient et de l'Etranger. Service de Coffres-Forts en location chez la Succursale d'Haiphong et l'Agence de Hanoi

Adresse télégraphique
« INDOCHINE »

Téléphones : Hanoi Nos 58 & 561 — Namdinh N° 90 — Thanh-Hoa N° 37
Haiphong » 26 & 219 — Vinh » 45

SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS AUTOMOBILES DU CENTRE ANNAM

S.T.A.C.A.

Société Anonyme au Capital de 300.000 piastres

Siège Social : TOURANE, Rue du Général Galliéni

Service automobile quotidien subventionné
(Voyageurs, Poste, Messageries) entre :
TOURANE - QUINHON - NHATRANG
et vice-versa

Service automobile rapide bi-hebdomadaire
entre :
TOURANE Gare, NHATRANG Gare et vice-versa
en correspondance avec les Réseaux Nord et Sud des Chemins
de fer permettant d'effectuer le trajet SAIGON - HANOI en
60 heures par Cars type P. L. M. avec Fauteuils Pullmann.

LOCATION D'AUTOMOBILES DE LUXE
pour toutes directions et tous parcours à des prix modérés

PNEUMATIQUES, ACCESSOIRES, PIÈCES DÉTACHÉES

VASTES GARAGES
TOURANE, QUINHON, NHATRANG, PLEIKU

Ateliers de Réparations et Constructions Mécaniques

Adresse télégraphique : **STACA**

TOURANE
QUINHON
NHATRANG
PLEIKU

Téléphone :

TOURANE N° 126

S^{te} DES CEMENTS PORTLAND

ARTIFICIELS DE L'INDOCHINE

Usine à HAIPHONG

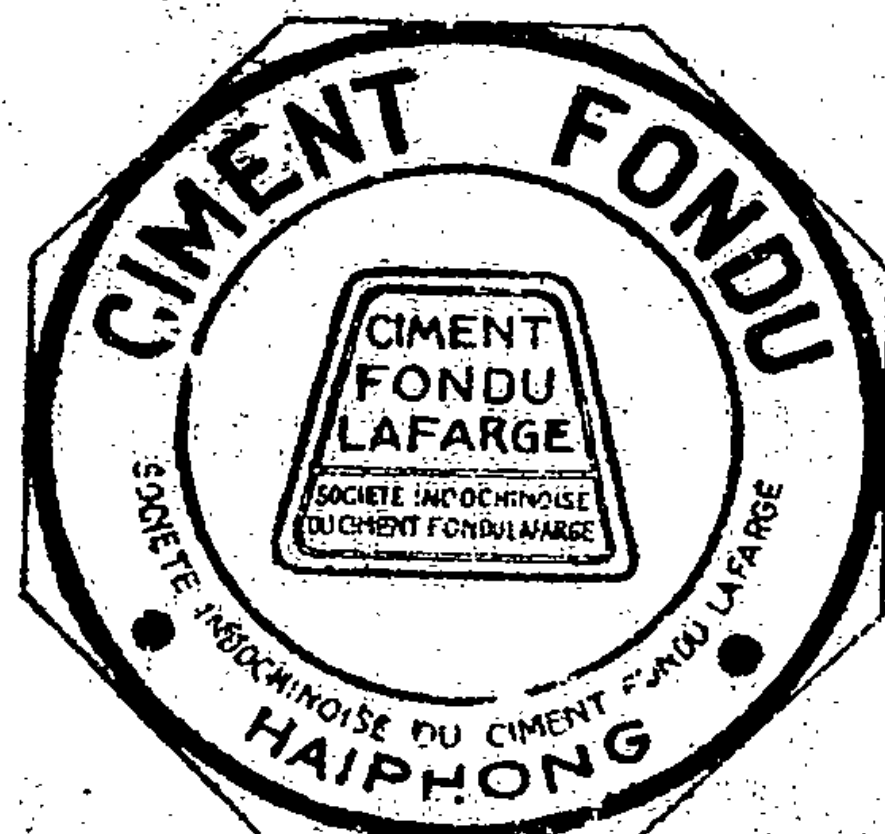
CEMENT PORTLAND

**SOCIÉTÉ INDOCHINOISE**

DU CIMENT FONDU LAFARGE

Usine à HAIPHONG

CEMENT FONDU LAFARGE

**S^{te} DES CHAUX HYDRAULIQUES**

DU LANG-THO (HUË)

CHAUX HYDRAULIQUE, CARREAUX EN CEMENT

BRIQUES, TUILES, CÉRAMIQUES



En vente chez les principaux commerçants de l'Indochine

AGENTS GÉNÉRAUX :

COCHINCHINE, CAMBODGE
LAOS, SUD-ANNAM
CHINE DU SUD
CHINE DU NORD
PHILIPPINES

DESCOURS & CABAUD,
Saïgon
A. L. ALVES & C^{ie}
RACINE & C^{ie}, Changhaï
SMITH, BELL & C^{ie}, LIU

SINGAPOUR &
ÉTATS MALAIS
SLAH
INDÉS-NÉERLAN-
DAISES

DUPIRE BROS
Les Successeurs de
E. C. MONOD & C^{ie}
HANDELS VEREENIGING
« ROTTERDAM »

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES

DU TONKIN

Siège Social : 64, Rue de la Chaussée d'Antin

PARISSiège d'exploitation : **HONGAY** (Tonkin)

Ports de Chargement : Hongay et Campha-Port

Tous produits classés : Criblés, Braïsette, Noisettes, etc.,

Agglomérés : Briquettes, Boulets, Coke

Agence Commerciale pour l'Indochine :

4, Boulevard Amiral de Baumont, HAIPHONG

Acieries et Usines à Tubes de la Sarre

Sté Anonyme Française au capital de 50.000.000 Fr.

TUBES EN ACIER

sans soudure
goudronnés et recouverts de jute asphalté
pour
Canalisations souterraines d'Eau
de Gaz et d'Assainissement

Tubes pour Sondages — Pipe-Lines
Bouteilles pour tous fluides, toutes pressions.
Poteaux pour transport d'énergie — Lampadaires.

Moulages lourds en Acier Martin jusqu'à
40 tonnes.

Engrenages pour
Forges Laminaires — Ateliers de Constructions
Mécaniques — Electriques — Navales.

Agents exclusifs { Hanoï, 2, Bd Rollandes
A.C.R.I.C. { Saïgon, 3, Bd Norodom

Enfin quelque chose à bon marché
le mobilier !

Visitez la **SALLE des VENTES**
Rue Jules Ferry, Hanoï

AN-YÊNG

Hanoï — 6-8, Boulevard Dong-Khanh, 6-8 — Tonkin

Conserves alimentations — Vins et liqueurs

Fournitures pour popotes — Mercerie et parfumerie

Thé de Chine recommandé

Primeurs — Arrivages réguliers par tous les Courriers — Charbon

de bois — Bois de chauffage — Paddy — Maïs — Foin et Paille

Expéditions dans l'intérieur

Adresse télégraphique : ANYENG — Hanoï

Téléphone N° 118

Compagnie Hôtelière Indochinoise

Grand Hôtel du Commerce

Boulevard Paul-Bert — Haiphong

Apéritif concert — Dancing Dimanche et jours fériés —
Appartements avec salles de bains, eau courante chaude et
froide. — Ventilateur dans toutes les chambres. — Cuisine
soignée. — TÉLÉPHONE N° 19.

Hôtel de l'Europe

Boulevard Paul-Bert — Haiphong

Entièrement remis à neuf. — Appartements, chambres
avec salles de douches. — Ventilateur dans toutes les cham-
bres. — Apéritif concert. — TÉLÉPHONE N° 119.

A LOUER

A LOUER

Compagnie Française Immobilière, Bd Henri Rivière, à Hanoï

GRAND HOTEL MÉTROPOLE

Hôtel de Premier Ordre — Le plus réputé du Nord Indochinois,
le plus fréquenté par la clientèle étrangère

Hôtel de la Cascade d'Argent

au Tam Dao, altitude 840 m.
à 80 km de Hanoï

Grand Hôtel de Chapa

à 1.750 m. d'altitude, à 325 km de Hanoï
dans les Pyrénées tonkinoises

Grand Hôtel de Doson

Station balnéaire du Tonkin près de Haiphong

Wagons-restaurants des trains directs

de Hanoï à Vinh - Hué - Tourane

Hôtel des Trois Maréchaux

à Langson (Tonkin)

Tous ces hôtels sont dirigés selon les principes qui ont assuré le succès
de l'Hôtel Métropole, avec un personnel formé
dans cet hôtel modèle, et profitent des mêmes approvisionnements.



Pour aller de l'INDOCHINE et autres pays à JAVA et en AUSTRALIE



vous trouverez à SINGAPOUR deux services par vapeurs très confortables

Service accéléré hebdomadaire

Vapeurs **Op Ten Noort** et **Plancius** de 6.000 t.

Départ de Singapour le Vendredi soir

Arrivée à Batavia le Dimanche matin, à Sémarang
le lundi matin à Sourabaïa le mardi matin

Service postal mensuel (Ligne Java—Australie)

De Pénang à Melbourne par Belawan-Déli (Sumatra) — Singapour — Batavia, Sémarang et Sourabaïa (Java) — Macassar (Célebès) — Brisbane — Sydney ; par les vapeurs **Nieuw Holland** et **Nieuw Zeeland** de 11.000 t. filant 16 nœuds. Départ de Singapour vers le 15 de chaque mois.

Service trimestriel de Cargos : Saïgon, Singapour (facult.) — Batavia — Sémarang — Port Moresby — Nouméa, Port Vila, Rabaul,

Premier départ de Saïgon au commencement d'Août.

Fréquents services interinsulaires de Singapour et de Java à tous les ports de l'archipel

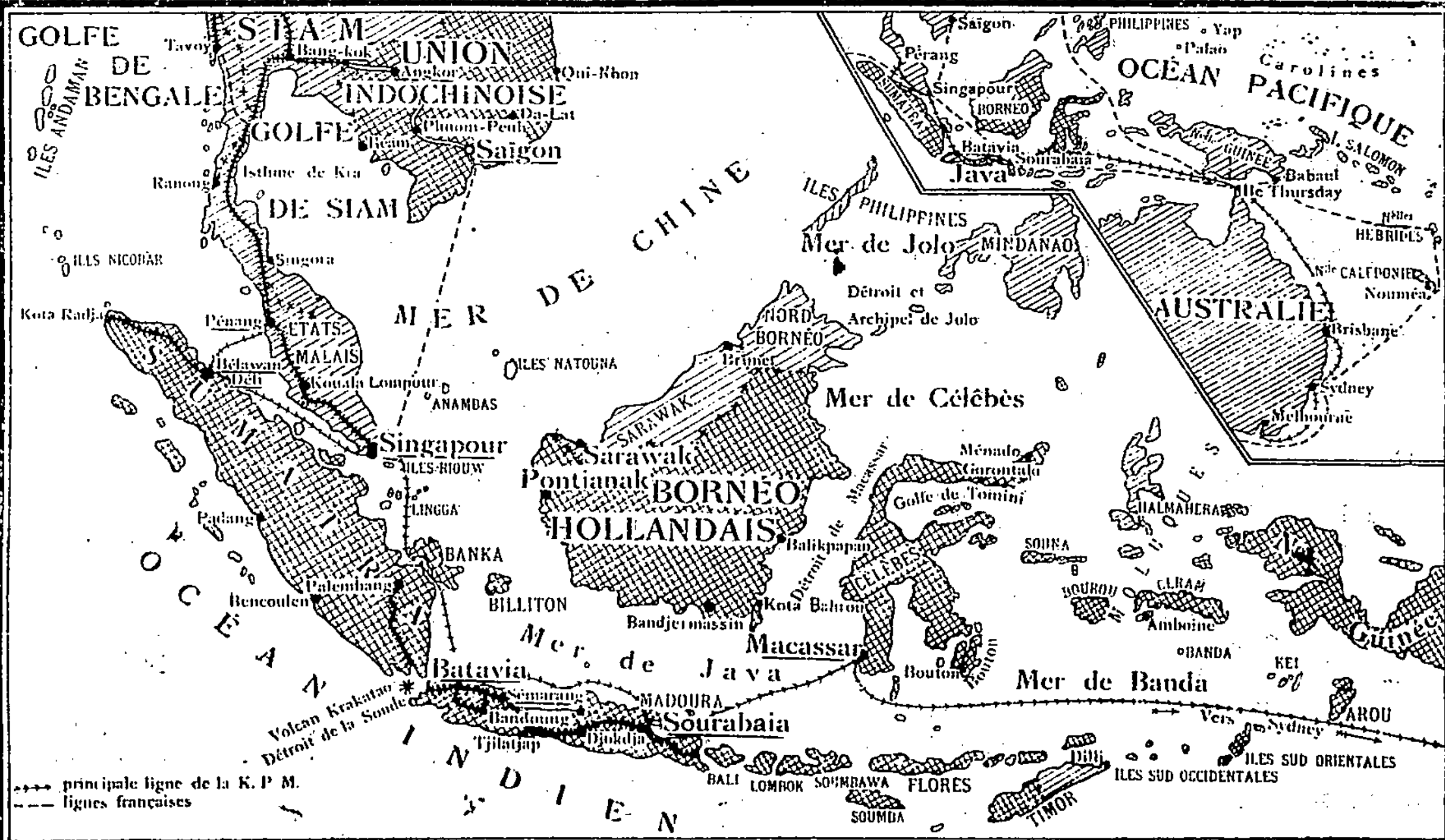
**Koninklijke Paketvaart
Maatschappij**
(Cie Royale de Paquebots)

Pour tous renseignements s'adresser
aux agences de la compagnie

à SAIGON et BANGKOK, chez Die-
thelm et Cie ;

à SINGAPOUR et PENANG aux agen-
ces de la Cie KPM ;

à HONGKONG à l'agence de la Ligne
Java-Chine-Japon : J.C.J.L.



BANQUE FRANCO-CHINOISE

pour le Commerce et l'Industrie

Siège social : 74 Rue Saint-Lazare — Paris

Capital 50.000.000 Frs — Fonds de roulement 50.000.000 Frs — Réserves. 31.837.000 Frs.

Président du Conseil d'Administration : M. G. Goy, Président du Conseil d'Administration de la Banque Française et Italienne pour l'Amérique du Sud et de la Cie des Chemins de fer du Sud de l'Indochine.

Administrateur de la Cie des Chemins de fer P. L. M. et de la Cie parisienne de Distribution d'Electricité.

Commissaire du Gouvernement Français : M. P. Lafont, Sous-Directeur à l'Administration Centrale des Finances.

Directeur Général : M. Georges Carrère.

AGENCES :

FRANCE : Paris — Lyon — Marseille.

INDOCHINE : Saïgon — Hanoï — Haïphong — Pnom-Penh — Vinh — Benthuy — Tourane

SOUS-AGENCES : Hué — Quinhon

CHINE : Pékin — Shanghai — Tien-Tsin — Hong-Kong

Correspondants dans les principaux centres commerciaux du monde

Toutes opérations de Banque, en général.

Comptes-courants (compte-chèque) en piastres portant intérêt à 2, 1/2 l'an.

Comptes-courants en francs (remboursables en chèques ou virements sur France) portant intérêts à 1 1/2 % l'an.

Comptes spéciaux à vue dits Comptes d'Epargne convertibles en francs ou en piastres (renseignements sur demande).

Dépôts à échéance fixe (taux et renseignements sur demande).

Escompte et Recouvrements de tout papier de commerce.

Vente de traites, chèques ou transferts télégraphiques, lettres de crédit, sur les principales places commerciales.

Transmission et exécution d'ordres de Bourse et Souscriptions sur tous les marchés.

Achat et vente de monnaies étrangères.

Téléphone : Hanoï 556 40

Adresse télégraphique : GERANCHINE

L'Eveil Economique

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

41, Boulevard Gambetta — Hanoï

Téléphone N° 119

On s'abonne sans frais dans
tous les bureaux de Poste.

DE L'INDOCHINE

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Directeur : **H. CUCHEROUSSET**, Rédacteur en Chef

ABONNEMENT

	un an	6 mois
Indochine, France et Colonies fran- çaises.	15 \$	8 \$
Etranger	19 \$	10 \$
Le numéro	30 cents	

Sommaire

Une ressource pour l'entretien du parc
d'Angkor

CLODION

La famine au Nghè-Tinh : ce qu'en dit la
Presse

H. CUCHEROUSSET

La question de l'alcool

CORRESPONDANCE

Polémique Labaste et Messner sur la crise
du riz en 1931

Pour explorer le fond des mers. Un nou-
vel appareil : la bathysphère.

H. C.

Une excursion sur la route des Plantations.

CLODION

Chronique financière

Variétés : Les aveugles en Indochine.

Marcel NER

Chez nos confrères

Informations diverses

Une ressource pour l'entretien du parc d'Angkor

La nécessité rend ingénieux ;
en voici une preuve de plus.

L'Administration, habituée à
faire un tout de ses recettes et un
tout de ses dépenses, ne s'intéres-
sait guère, jusqu'ici, à l'équilibre
des recettes et des dépenses d'un
service donné.

Elle y vient cependant. Après
avoir dépensé largement pour le
tourisme, sans penser à faire une
comparaison entre ce que le tou-
risme coûtait au pays et ce qu'il
lui rapportait, elle a fini par s'a-
percevoir qu'il constituait une
lourde charge. Alors, sans réflé-
chir le moins du monde, on
s'est jeté sur la première sour-
ce de revenus qui venait à l'es-
prit : organiser la vente au dé-
tail des objets provenant des rui-
nes d'Angkor.

Cela peut mener loin, en dépit
des précautions que prend l'arrê-
té du 30 Juillet 1931. (Journal
Officiel du 5 Août).

Pendant quelques années il n'y
paraîtra pas, tant il y a au Cam-
bodge de ces sculptures, statues,
bas-reliefs, épars aux environs
d'Angkor et dans les forêts du
Cambodge, et l'Ecole Française
d'Extrême-Orient aura vite pris
l'habitude d'affecter cette source
de recettes à l'entretien, de plus
en plus coûteux, des ruines d'Ang-
kor et autres ruines, et le Gou-

vernement général surtout aura
vite perdu l'habitude de considé-
rer cet entretien comme une char-
ge d'Etat ; et l'on aura été si bien
pris dans l'engrenage qu'il sera
un beau jour trop tard pour arrê-
ter en plein océan quelque belle
pièce dans son voyage vers l'A-
mérique. Voilà ce que redoutent
des esprits très sérieux, en cons-
tatant cet accroc à un principe
qui empêche les pays civilisés,
même dans leurs pires embarras
financiers, de vendre le moindre
objet de leurs musées ou de leurs
monuments classés. Or ici, même
des objets classés (art. 2) pourront
être vendus, sauf une exception,
qui est elle-même à la merci d'un
nouvel arrêté.

En principe, il est vrai, la liste
des objets à mettre en vente est
arrêtée chaque année par une
commission de quatre personnes ;
le conservateur d'Angkor, un re-
présentant du résident supérieur,
l'inspecteur du service archéolo-
gique de l'Ecole Française d'Ex-
trême-Orient, et le Directeur des
Arts Cambodgiens. Mais rien ne
dit que cette commission ne pour-
ra pas se réunir plus souvent,
pour compléter cette liste, à l'oc-
casion, par exemple, de la visite
d'un voyageur de marque.

C'est déjà une coïncidence as-
sez curieuse que cet arrêté de M

le Gouverneur général soit pris
juste au moment où l'on apprend
que c'est par Angkor que M. le
Ministre des Colonies entend
commencer son enquête sur la
situation en Indochine, M. le Mi-
nistre avec les trente-sept person-
nes de sa suite. Mais pensez à ce
qui arrivera un jour, dans dix ans
peut-être, peut-être avant, où un
ministre (maintenant que le pli
des visites ministérielles est pris),
moins délicat que M. Reynaud,
présenté par un Gouverneur gé-
néral moins indépendant que M.
Pasquier, à un directeur de l'E-
cole Française d'E.O. moins in-
transigeant que M. Coedès, ex-
primera le désir d'acheter quelque
pièce unique récemment décou-
verte ; voyez aussi la possibilité
d'un Gouverneur général ama-
teur d'objets rares, ou même d'une
jolie exploratrice, s'il y a, dans la
fameuse commission, une majo-
rité à peine polissonne. Il n'y a
pas si longtemps, lorsque le ré-
glement ne prévoyait pas d'except-
ion, n'a-t-on pas fermé les yeux
sur l'enlèvement (dans l'auto de
M. le Résident supérieur), d'une
jolie pièce par une jolie femme
de lettres ?

Et réfléchissez aussi que la
commission se trouvera toujours
au complet lors d'une visite d'un
haut personnage disposant de

quelques centimètres de ruban rouge.

« — Dieu, que cette pièce est belle ! »

— Elle est à vous, beau prince.

— Aucun de vous ne s'y oppose, messieurs ? Planton, va nous chercher la liste.

Cinq minutes pour rédiger et signer le procès verbal, pendant que la haute personnalité et le cortège continuent leur visite et, passez muscade : une pièce unique a cessé d'appartenir au Cambodge.

Remarquez que ce bel arrêté a été rédigé avec tant de hâte que l'existence d'un roi du Cambodge n'est même pas prévue. Il serait peut-être temps de réparer ce petit oubli ; nous estimons que S.M. Monivong était la première personne à consulter et que, dans la commission, son délégué devrait figurer en premier lieu.

Comme M. Pham Quynh avait raison de dire un jour « Une des principales causes du malaise indochinois c'est que les Français agissent souvent de telle sorte que nous ne nous sentons pas chez nous dans notre pays » ! Messieurs les Gouverneurs Généraux qui, dans leurs discours, ont toujours à la bouche la *politique d'égards*, devraient bien donner l'exemple. Qu'un sous-officier ignare tutoie, le rencontrant en costume annamite de tous les jours, M. le Gouverneur de Hadong, il est probable que celui-ci en rira ; mais il y a certains petits oublis, certaines petites négligences, que les Gouverneurs généraux se permettent vis à vis des hautes autorités indigènes et qui blessent profondément tout un peuple.

Et tout cas nous souhaitons que l'on répare bien vite la gaffe que nous nous permettons de signaler et que, se souvenant que jus-

qu'à nouvel ordre le souverain du Cambodge est le roi, l'on prévienne pour lui le droit de s'opposer à ce qu'un beau jour le *Roi lépreux* ne s'en aille, à l'instar du roi de Siam, faire un voyage en Amérique... mais lui, pour ne plus revenir. Et vous pouvez être sûr que chez les Yankies tous les règlements sanitaires s'effaceraient devant cette lèpre-là.

Annulez vite, M. le Gouverneur, cet arrêté discourtois et dangereux et n'attendez pas pour cela la fin de Septembre. Pour trouver des ressources, en ce temps de déficit budgétaire, pour permettre à l'Ecole Française d'Extrême Orient de continuer l'entretien et de poursuivre les aménagements, il y aurait mieux à faire. Quand on pense qu'il n'y a eu en tout et pour tout que 1400 visiteurs étrangers à Angkor l'an dernier, on ne peut que taxer d'inopérantes et notre propagande et notre organisation touristiques.

On n'ose pas comparer ce que coûte au budget un de ces touristes avec ce qu'il laisse dans le pays, peut-être le quadruple.

La première stupidité c'est de brimer le touriste en le considérant un peu trop comme une vache à lait ; résultat : il ne vient pas. Voilà une famille anglaise, moyennement riche, qui, débarquée à Pénang est venue à Bangkok et voudrait en profiter pour visiter Angkor par Aranya, soit un voyage aller et retour de trois ou quatre jours et une dépense modérée « Ah, mais non alors, s'écrient à la terrasse du Continental, à Saigon, quelques étourneaux, mais non, pas de cela ! Vous allez faire un grand détour, et prendre à Singapour la malle française pour Saigon ; là vous commencerez par visiter la ville, puis vous louerez à grand frais une automo-

bile pour aller visiter Angkor ; et ne prenez pas d'autobus, surtout ; puis vous viendrez reprendre à Saigon la malle française.

Notre famille anglaise répondra : Gardez pour vous vos ruines d'Angkor.

Et des centaines de familles répondront de même, et il nous restera... ces multimillionnaires que seuls on a voulu prévoir comme visiteurs.

Mais c'est dix mille millionnaires qu'il faudrait pour que l'affaire tourisme fût payante.

Où sont-ils ces millionnaires ?

Mais où sont les neiges d'antan ?

Pour remplacer ces dix mille millionnaires qui ont fondu avec les neiges, il faudrait quarante mille touristes modestes, colons, fonctionnaires, commerçants et employés et aussi les Annamites, Siamois, Malais et Chinois riches et assez évolués pour avoir acquis le goût des voyages, des beaux paysages et monuments. Il faudra donc renoncer à notre politique aristocratique, qui dédaignait tout ce qui n'était pas prince, de naissance ou de la politique, multimillionnaire, diplomate ou aristocrate de la littérature.

C'est toute une autre conception du tourisme qu'il faudra adopter, le tourisme massif, puisqu'au Gouvernement général on aime les subdivisions en « if » ; surtout il faut envisager les choses d'un point de vue pratique et considérer le tourisme non plus comme une occasion de caser des amis ou des camarades, ou des gens bien apparentés, dans un confortable fromage, mais comme un moyen de faciliter les voyages, ce pourquoi il faut choisir un animateur, en ne tenant compte que de sa compétence et de son activité.

CLONION

LA FAMINE AU NGHÊ-TINH

Ce qu'en dit la Presse

Presque tous les journaux ont signalé l'extrême misère qui règne dans les campagnes du Nghê-An et du Hatinh ; plusieurs ont même parlé de famine ; notre confrère *France Indochine* cependant, s'est attiré un démenti officiel à un article qu'il publia le 11 Août :

Le communiqué officiel disait le lendemain :

« Un entrefilet d'après lequel les autorités provinciales de Vinh auraient été informées que depuis une semaine plus

de trois cents malheureux auraient succombé de faim dans les régions du phu de Dien-Chau, Anh-Son et des huyên de Yên-Thanh et de Quynh-Luu. Cette information est sans fondement. Aucun renseignement de cette nature n'a été porté à la connaissance des autorités provinciales.

Et ce démenti officiel mensonger, adressé aux journaux par le Gouvernement général, ajoutait ; (c'était le 12 Août) :

Les autorités provinciales de Vinh ont depuis longtemps pris les dispositions

utiles pour assurer d'une manière régulière, aux populations éprouvées par la crise, le riz nécessaire à leur alimentation. Une ration journalière est distribuée gratuitement aux habitants dénués de ressources.

(Communiqué officiel)

Que sont ces secours ?

Jean Méo dans l'*Ami du Peuple Indochinois* du 14 Août va vous le dire :

Il m'a été donné d'assister, tout à fait fortuitement d'ailleurs, dans une circonscription administrative du Nord Annam

à une distribution de maïs aux affamés. Ceux-ci, rassemblés dans la vaste cour d'une pagode, sous un soleil implacable, parmi les mouches bourdonnantes, offraient à l'œil de l'observateur non prévenu que j'étais, un spectacle d'une détresse inexprimable et poignante.

Ils étaient là trois mille environ, pauvres bêtes n'ayant plus rien d'humain que la face, à qui l'Administration dispense journellement une bien maigre ration de riz ou de maïs, juste de quoi prolonger leur agonie ! Je me hâte de rendre hommage à l'activité, à la conscience et au désintéressement profondément humain du chef de province et de ses collaborateurs, que j'ai vus à l'œuvre et qui tous, se dépensent sans compter pour tenter de sauver les milliers d'existences menacées par une effroyable et trop longue détresse.

Mais j'ai dû constater que les moyens dont dispose actuellement l'administration provinciale sont absolument insuffisants.

Il faut donc, coûte que coûte, que les vivres distribués aux indigents, dont le nombre dépasse dans le Nghé An plusieurs dizaines de milliers, le soient avec moins de parcimonie. C'est urgent.

L'Ami du Peuple

Et l'auteur, demandant à M. le Gouverneur Général pitié pour ces malheureux, terminait par ces mots :

Faites vite, monsieur le Gouverneur Général. Il leur faut, de toute urgence, non seulement du riz, beaucoup plus de riz, mais aussi des infirmiers et des médecins.

JEAN-MÉO.

Heureusement il y a des âmes charitables qui agissent et nous lisons dans *France Indochine* du même jour.

Le comité central chargé de l'organisation d'une souscription publique en faveur des affamés du Nghé-Tinh, a rendu visite hier après-midi au Résident supérieur, M. Tholance. Après avoir entendu les raisons exposées par M. le Tông-Dôc Hoàng-trong-Phu, raisons qui l'ont convaincu de prendre cette louable initiative; le chef du Protectorat a immédiatement donné en principe son assentiment à cet intéressant projet. La souscription, durera seulement deux mois, du 15 août au 15 octobre.

Le comité sera reçu demain vendredi à 17 heures par le Gouverneur général, M. Pasquier à qui il fera part du projet.

Le comité de cette société est présidé par M. Hoang-Kiêm, Tông Dôc en retraite.

Rappelons que déjà l'an dernier les Annamites sont venus généreusement au secours de leurs compatriotes de Nam-Dinh et Thai-Binh, terriblement éprouvés par le typhon du 30 Juillet 1929, sur lequel l'*Eveil* a donné au début de 1930 des détails lamentables mais puisés à bonne source. Cela n'empêchait pas, en Septembre dernier, M. le ministre Piétri de déclarer à Marseille à l'issue d'un banquet, qu'il était faux de dire qu'un indigène soit jamais mort de faim au Tonkin.

Et dire qu'en 1792 la racaille parisienne huait l'infortunée reine qu'elle accusait d'avoir dit « s'ils manquent de pain, qu'ils mangent de la brioche ! ». Aujourd'hui on trouve cela tout naturel dans la

bouche des Grands de la République.

Mais qui avait si bien renseigné M. Piétri sur les suites du typhon du 30 Juillet 1929 ?

Pour en revenir au Nghé Tinh un haut fonctionnaire nous a confirmé que, menacés de peines terribles s'ils ne payaient pas tout de suite l'impôt, les paysans avaient vendu leurs bœufs et buffles au quart de leur valeur, pour que l'Administration puisse dire : « Mais ils ne sont pas malheureux ; voyez comme les impôts sont bien rentrés. »

« C'est ce qu'on appelle jouer avec le feu » nous disait ce haut fonctionnaire.

Mais grand Dieu ! pourquoi vouloir cacher à la France ce que tous les Français savent en Indochine. Personne ici n'est dupe des informations et démentis officiels et officieux, et ceux-ci produiraient le plus mauvais effet si l'on ne savait que tout de même M. Pasquier fait tout ce qu'il peut pour améliorer la situation des populations éprouvées, non pas par la crise, comme dit le communiqué, mais par dix huit mois de disette et de troubles, dont M. Pasquier connaît parfaitement les causes, s'il les ignorait à Marseille.

Et il sait si bien qu'il y a vraiment famine et que réellement de nombreux indigènes sont morts de faim et que chaque jour encore il en meurt, qu'au début d'Août (il y a longtemps dit le communiqué) il a ouvert un crédit de 100.000 piastres pour nourrir les affamés et qu'il vient d'autoriser une *Souscription pour les affamés du Nghé-Tinh* et qu'il a été le premier, bien qu'il soit de notoriété publique qu'il n'est pas riche, à souscrire de sa poche pour 5.000 francs.

LA QUESTION DE L'ALCOOL

Voici une lettre très intéressante qu'en réponse à notre récent article sur la question du Monopole d'Etat de l'alcool dans le Nord Indochinois, nous adresse M. Granval, détenteur du procédé Herméticos, et à ce titre visé par notre article. M. A. Granval nous connaît trop bien pour faire allusion à la loi, comme le font tant de gens dès qu'un journal a le malheur de prononcer leur nom ; il savait que la simple courtoisie nous ferait un devoir d'insérer sa réponse. D'autre part, les promoteurs annamites du projet de coopératives d'alcool, émus par notre article, qui ne fait cependant que discuter courtoisement leur projet et formuler quelques objections qui ne manqueront pas de leur être opposées, nous ont répondu à leur tour. C'est leur droit mais disons leur qu'il n'est pas question de droit mais de loyauté, non seulement à leur égard mais à l'égard aussi de nos lecteurs, intéressés à connaître les divers aspects de la question. Nous insérons donc volontiers cette réponse, après celle de M. Granval.

Où le père est passé passera bien l'enfant.

Le public français a peine à s'imaginer quel monde d'idées la perspective de la suppression du monopole d'Etat a fait naître dans la population indigène à ce sujet : critiques (car il y a aussi des indigènes partisans du monopole), espérances, suggestions. Nous n'aurons qu'à leur laisser la parole. Voici d'abord la lettre de M. Granval.

Haiphong, le 15 Août 1931

Cher Monsieur Cucherousset,

Merci pour votre article du 9 courant : vous écrivez que le Bouchage Herméticos permet de faire le compte exact des bouteilles bouchées, qu'il rend — paraît-il — toute fraude impossible et qu'il est merveilleux ; tout cela est exact et si vous en aviez le moindre doute je me mettrais tout de suite à votre disposition pour vous montrer qu'il a toutes ces qualités et d'autres encore, notamment la conservation.

Mais vous écrivez aussi : le détenteur de cette merveille louerait ses appareils aux coopératives, moyennant une redevance, dont vous indiquez même le montant, ce qui est au moins prématuré. Si vous connaissez un commerçant ou un industriel qui donne les choses pour rien, soyez assez bon de me donner son adresse : je lui promets ma clientèle.

Vous faites aussi un calcul du prix des bouteilles, ajoutant que l'Herméticos exige impérativement les bouteilles d'un certain industriel. Herméticos proteste :

il se satisfait de n'importe quelle bouteille : à soda, à limonade, à bière, à Vichy, Vittel, Evian, etc... et, avec le sourire, il les bouche, indifféremment et toutes, hermétiquement et sous le vide, et il les rend inviolables ; il peut boucher même les bouteilles d'alcool de la Régie et vous savez certainement que des années passeront avant que celles-ci puissent être toutes employées. Evidemment, un jour viendra, probablement, où il faudra de nouvelles bouteilles, dans quelques années. Voyez-vous un autre mode d'em-

ballage, un autre récipient qui ne rapporterait rien à son fabricant ? Veuillez, dans ce cas, me nommer ce fabricant : à celui-là aussi je promets ma clientèle.

Et vous entrevoyez deux nouveaux monopoles : quelle horreur ! et quelle erreur ! Moi qui croyais que le monopole était le droit concédé à un seul d'exploiter une industrie. Mais, en suivant votre raisonnement, il y a des monopoles partout : l'épicier qui fournit les haricots à un ordinaire, il a un monopole, tout comme l'adjudicataire des eaux grasses et le fournisseur de vin à l'Inten-

dance ou d'imprimés aux Administrations, l'artiste qui crée une œuvre, l'écrivain qui raconte à sa manière une histoire vieille comme le monde, le chimiste qui découvre un procédé, tous ces gens-là sont des monopolards : l'inventeur dont l'appareil téléphonique ou le coupe-circuit calibré est, après concours ouvert ou restreint, choisi et imposé par l'Administration, c'est aussi un monopolard tout comme le fabricant d'une machine ou d'un produit de marque déterminée ou de modèle breveté. Mais, vous-même, qui avez créé votre excel-

lent journal, vous n'y faites paraître que ce qui vous plaît, vous en avez le monopole...

Et moi qui ai l'outrecuidance de vous prier d'y faire paraître ces quelques lignes : Pardonnez mon audace et laissez-moi vous poser la question suivante : comment un inventeur peut-il tirer parti de son brevet sans se faire payer ?

Je vous prie de croire etc.

A. GRANVAL

Administrateur Délégué de la
Société du Bouchage Hermétiques.

Voici d'autre part la lettre de Messieurs Bach Thai Buoi et consorts, promoteurs du projet. Disons tout de suite, à M. Buoi que nous ignorions le détail qu'il nous apprend, ce qui a fait que nous nous sommes trompé quant à la personne du conseiller européen du groupe. Ceci n'a d'ailleurs pas d'importance, car il semble que ces messieurs ont ouvert une sorte de consultation générale et que de tous côtés il leur arrive des lettres de personnalités ou groupements annamites : critiques, suggestions, conseils etc. tant est grand l'intérêt que cette question soulève dans la population indigène.

D'autre part M. Buoi et ses amis auraient tort de voir dans nos critiques la moindre animosité. Nous sommes libre de notre plume, et nous remplissons notre rôle de journaliste en faisant connaître même les objections que nous entendons émettre, nous croyons rendre ainsi service même aux promoteurs. Que de sociétés sont tombées pour n'avoir pas été prévenues à temps des obstacles qu'elles auraient à surmonter !

Haïphong le 14 Août 1931.

Monsieur H. Cucherousset,

Directeur de « L'Eveil Economique
de l'Indochine »

HANOI

Monsieur le Directeur,

Dans votre journal du 9 août vous avez exposé vos idées sur le régime actuel des alcools au Tonkin et sur le projet que, d'accord avec un groupe de Notabilités Annamites prises dans le Commerce et l'Industrie, nous avons soumis à l'Administration. Nous venons faire appel à votre courtoisie et à votre loyauté pour vous prier d'insérer les réflexions que vos lignes ont provoquées en nous.

Notre objectif est le suivant : étant donné que le système actuel est condamné — et vous avez donné de nombreuses raisons qui justifient cette condamnation — par quel autre système peut-on le remplacer ? Nous nous en tiendrons à cette unique question et écarterons tout ce qui risque de la troubler ; nous ne relèverons donc pas votre opinion, absolument inexacte sur ce point, que notre projet aurait été préparé par un ancien avocat qui serait le conseil d'un des signataires, alors qu'il ne l'est plus depuis longtemps et que les relations entre ces deux personnes ne sont plus du tout celles que vous croyez ; nous n'entendons pas suspecter d'opposition politique ceux qui se plaignent du régime actuel, ni de partialité intéressée ceux qui seraient tentés de le défendre ; nous ne nous arrêterons pas, non plus, à votre opinion que nous n'avons vu « que du bleu » et que nous ne nous sommes pas aperçus « de ce qu'il y avait dans la queue de notre ours »... Malgré que nous soyons ainsi bien prévenus par vous, ce dont nous vous remercions sincèrement, nous restons attachés au projet que nous

avons proposé après l'avoir longuement discuté entre nous.

Quel régime faudra-t-il appliquer à partir de juillet 1933 ? Le Monopole ? nous avons indiqué, sur notre projet, toutes les raisons qui le condamnent et ce que vous écrivez sur la Régie des tabacs ne peut que renforcer notre opinion ; ce serait, au surplus de la présomption que de vouloir faire croire que la Régie de l'alcool est exploitée ici avec une compétence égale à celle apportée à la Régie du tabac en France.

La fabrication absolument libre ? le jour où tout le monde pourra fabriquer de l'alcool, un impôt important et logique, payé pendant tout le cours de l'année sur un article en quelque sorte de luxe devra être remplacé par un impôt direct ; or il est indiscutable que l'impôt direct a déjà atteint en Indochine un plafond qui ne peut être dépassé, les nhâ-quês ont déjà trop de mal à réunir d'un seul coup la somme nécessaire pour le payer. Nous ajouterons qu'en la période actuelle les impôts directs ne sont pas à conseiller, en ce sens qu'ils indisposent le contribuable qui paierait pourtant, sans même s'en apercevoir, des impôts indirects sensiblement égaux ou même supérieurs. Au surplus, si tout le monde peut faire de l'alcool la tentation d'en boire sera bien grande, l'alcoolisme, qui n'existe pas ici, ne risquerait-il pas de s'implanter ? Et la consommation de l'alcool s'accroîtra sans profit pour les finances publiques...

Nous avons étudié ce problème sous toutes ses faces et pour chaque solution qui se présentait, de nombreuses objections venaient immédiatement à l'esprit. La solution qui sera adoptée, quelle qu'elle soit, ne sera pas parfaite ; il s'agit, à notre avis, de choisir celle qui offre le plus d'avantages et le moins d'incon-

véniens pour la population, principale intéressée.

A notre humble avis, la distillation libre dans des distilleries dûment autorisées et la constitution de sociétés coopératives de distillation auxquelles toute la population pourra participer si elle le désire, sont les deux mesures qui permettraient le mieux aux Annamites de s'intéresser à l'industrie et au commerce des alcools : comme dans toute société, il y aura des participants et, en dehors, des non-participants ; seuls les premiers courront les risques et chances de profits de leur initiative.

Voyez-vous une autre solution qui puisse permettre aux non-participants de toucher des dividendes — et de courir des risques — sans engager leurs fonds et sans consacrer leur temps à une affaire industrielle et commerciale, en supposant qu'une telle affaire puisse marcher ?

Nécessairement, ces sociétés coopératives auront besoin de se ravitailler en riz, en appareils de distillation, en bouteilles, étiquettes et capsules, en paillons et caisses, elles auront à bâtir ou à louer des locaux, à créer des dépôts et des agences, à engager du personnel, à assurer des transports, à faire de la publicité etc, etc, etc ; mais n'est-ce pas précisément un des objectifs que nous cherchons à atteindre ? celui d'occuper davantage de monde et de commercialiser un produit qui est vendu « administrativement » sans présentation commerciale et publicitaire, sans concurrence, sans effort d'amélioration ?

Pour le contrôle de l'Administration en vue de la perception de la taxe à imposer, nous avons tenu à faire profiter le public d'un procédé scientifique nouveau, apte à empêcher toute fraude fiscale ou alimentaire ; au surplus son dé-

tenteur a fait quelques démonstrations publiques qui ont été décisives.

Notre projet offre d'autres avantages qui, pour être indirects n'en seraient pas moins fort appréciables. Dans ce même numéro de votre journal vous reproduisez un article fort judicieux sur « la production frénétique », génératrice d'uniformité et de crise; mais n'est-ce pas précisément ce qui est advenu avec le monopole actuel? En traitant le riz par les méthodes indigènes, il en faudra trois fois plus et la crise du riz sera réduite d'autant; les sous produits, inexistantes actuellement, feront renaître une industrie d'élevage de porcs qui était autrefois florissante dans tous les villages; nos jeunes gens: chimistes, employés, etc... sortis des écoles métropolitaines ou indochinoises trouveront à s'occuper dans ces nouvelles affaires. Réellement, nous croyons que notre projet est intéressant pour la grande masse de la population et parce que chacun de nos compatrio-

tes pourra s'y intéresser s'il le désire, dans la mesure de ses moyens.

Mais nous accueillerons bien volontiers et même avec empressement toute suggestion susceptible de le perfectionner. Des compatriotes nous ont écrit pour nous demander si l'on ne pourrait pas affecter, dans les ventes qui seraient faites librement dans chaque commune, une faible partie du produit de la vente aux budgets communaux, intéressant ainsi encore davantage la population à la réussite du nouveau régime; d'autres nous ont demandé si les distilleries ne pourraient pas distiller « à façon »; toutes ces suggestions méritent d'être examinées et nous accepterons avec reconnaissance toute idée intéressante.

C'est sur cette observation que nous vous demandons de nous laisser terminer cette lettre. Nous avons soumis un projet: il concilie les intérêts de la population et ceux du fisc avec le minimum de frais et d'inconvénients; nous

avons la conviction que les avantages qu'il apporterait à la collectivité l'emporteraient sur les inconvénients qu'il entraînerait.

Si à la suite de nos explications, vous ne partagez pas notre opinion, nous nous permettrons de vous demander d'établir vous-même un projet complet qui tienne. Nous pourrions alors comparer votre texte, le nôtre et d'autres encore probablement, nous apprécierons les conséquences et les résultats des divers systèmes: soyez persuadé que si votre projet nous paraît plus profitable à la collectivité que le nôtre, nous abandonnerons sans délai celui-ci et nous nous rangerons derrière votre « ours », mais si vous ne trouvez pas de meilleure formule, laissez nous espérer que vous donnerez à la nôtre l'appui de votre estimé journal.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur etc.

M. BACH THAI BUOI M. NGUYEN THUA DAT

Polémique Labaste et Messner sur la crise du riz en 1931

B. LABASTE

Riziculteur à Hélèneville
par Phung Hiép

Hélèneville, 25-6-31

Monsieur et cher collègue,

La tragique crise du riz se développe inexorablement semant l'anxiété, l'angoisse, l'épouvante même dans l'âme des riziculteurs de Cochinchine, clef de voûte de l'armature économique de l'Indochine entière.

Les Pouvoirs publics, il faut le déclarer fermement et bien amèrement, n'ont pas su ou voulu prendre les mesures pratiques, simplistes même, conseillées, réclamées par les personnalités les plus qualifiées et les plus éclairées de notre malheureuse colonie et que seule leur initiative de gouvernement pouvait déclancher:

Responsabilité redoutable, que le temps départagera:

A. MESSNER

Saïgon

Mémoire à Monsieur le Président et les Membres du Conseil Colonial de Cochinchine.

Monsieur le Président et chers collègues,

Notre collègue et ami M. Labaste nous a envoyé à chacun le 25 Juin dernier, un exposé sur la situation des riziculteurs et l'écoulement du riz. Si M. Labaste dit beaucoup de choses vraies, malheureusement, à mon avis, il est aussi pour beaucoup à côté de la réalité. J'ai donc tenu, par la présente et suivant ma conviction, à appuyer M. Labaste sur le vrai, le met-

tre en garde contre ses erreurs d'appréciation et enfin compléter son rapport par des considérations de grande importance dans le débat sur la question du riz.

Pour faciliter à M. Labaste et à mes collègues l'étude de nos deux façons de comprendre la crise et une solution, j'ai cru bien faire de placer article par article l'un en face de l'autre.

M. Labaste appelle la crise dont les producteurs de riz du monde entier subissent actuellement les fâcheuses conséquences « la crise tragique »; certes elle a une répercussion fâcheuse sur le pays, mais il ne faut rien exagérer, elle est désastreuse mais non tragique.

M. Labaste rend le Gouvernement responsable de la crise, je ne suis pas de son avis; le premier responsable est la fatalité qui a voulu que pour tous les pays producteurs de riz la dernière récolte ait été abondante et ait dépassé toutes les prévisions, il y a donc surabondance. C'est ainsi que le Japon, ordinairement gros acheteur est devenu exportateur de plus de 400.000 tonnes (chiffre donné par des organes officiels); les Indes Néerlandaises, depuis la crise persistante du caoutchouc, ayant beaucoup développé la culture du riz, achètent également beaucoup moins.

Le second responsable est la crise mondiale sur tous les produits, y compris les produits agricoles. Enfin le troisième, il faut avoir le courage de l'avouer, est le riziculteur, d'abord parce qu'il n'a pas su créer des réserves pendant les sept bonnes années qu'il vient de vivre, destinées à parer à toutes éventualités et surtout parce qu'il n'a pas écouté les bons conseils. En effet, il fut avisé l'année dernière, à temps, de la surproduction qui se

préparait; si les avis des Consuls et attachés commerciaux restaient dans les cartons du Gouvernement, il n'en fut pas de même du côté des exportateurs qui, dès fin septembre, mettaient les vendeurs en garde contre la crise qui pointait à l'horizon; mais ceux-ci habitués depuis 1923 à des prix de vente très rémunérateurs leur laissant un bénéfice variant entre 75 et 150 0/0, malgré la baisse de 1 \$ environ sur le picul de paddy, de fin août à fin septembre, ne voulurent pas écouter les sages avis, persuadés que l'exportateur ne leur disait pas la vérité et essayait de faire une spéculation fructueuse sur leur dos. Le malheur voulut aussi que les Banques et les Caisses de Crédit Agricole aient consenti des prêts assez larges au cours des dernières années, mettant ainsi le propriétaire à l'abri d'une vente plus ou moins forcée afin d'avoir de l'argent liquide; le paddy resta donc en magasin et la baisse s'accrut de jour en jour.

Les pays producteurs voisins plus avisés que nous, profitèrent de notre refus de vendre pour liquider toute leur récolte 1930 d'abord et ensuite pour passer des marchés importants sur la nouvelle récolte pour livraison en 1931; pendant ce temps nos producteurs spéculaient toujours à la hausse. Il n'y a donc pas à accuser le Gouvernement de la crise actuelle, pas plus que l'exportateur; j'estime que le premier n'avait pas à intervenir dans la loi de l'Offre et de la demande du riz, et même l'aurait-il fait que l'on ne l'aurait pas mieux écouté que les exportateurs, n'accusons donc personne du passé et occupons-nous du présent.

1^o — abolition des droits de sortie prohibitifs sur le « paddy »

dont seuls profitent les insatiables requins de l'usinage et de l'export.

Il en sortait autrefois 400.000 tonnes par an.

Depuis 5 ans il n'en est pas sorti un grain : et l'Inde en demande inutilement hélas, des tonnages impressionnants.

Faudra-t-il donc descendre dans la rue pour que soit brisée cette barrière abominable !

1^o — M. Labaste propose l'abolition des droits de sortie. Certes cette façon de procéder permettra aux propriétaires de vendre à un prix meilleur ; je préférerais cette solution à celle des prêts proposés par M. le Gouverneur de la Cochinchine qui, par leur modalité présentent trop d'inconvénients pour l'emprunteur, d'autre part les prêts proposés me paraissent tout-à-fait insuffisants, aussi les riziculteurs, grands et petits, ne leur réservent pas l'accueil enthousiaste espéré par le Gouvernement, ils préfèrent s'en passer.

Supprimer les droits de sortie n'est pas facile, il faut d'abord, si je ne me trompe pas, un décret ministériel, procédure très longue en général ; enfin une recette votée et incorporée au budget ne peut être supprimée du jour au lendemain sans fausser les prévisions de celui-ci pour l'année en cours. A mon avis, seule une prime à la sortie, si elle peut être décidée par un arrêté du Gouverneur général et ne dépassant pas le montant de la recette c'est-à-dire des droits de sortie, pourrait peut-être donner satisfaction à M. Labaste et aux riziculteurs. Une moins-value en recettes peut être comblée par la Caisse de réserve, mais encore faut-il que cette caisse soit en mesure de le faire ce qui n'est pas le cas actuellement, celle-ci étant à sec ; peut-être sera-t-elle reconstituée par une partie des fonds de l'emprunt en cours ? Les droits de sortie sur les riz sont actuellement de 0 \$ 55 par 100 kgs, ce qui représente environ 33 cents par 100 kilos de paddy ou 24 cents par picul ; pour le paddy les droits de sortie sont de 0 \$ 70 les 100 kgs. ce qui fait 0 \$ 42 par picul. Il résulte de ces tarifs que seule l'exportation du paddy pourrait peut-être remédier à la crise actuelle ; l'exportateur touchant une prime égale au droit perçu pourrait baisser légèrement son prix de vente du paddy et en faciliter ainsi la sortie. Bien entendu, ceci ne fera pas l'affaire des Usiniers de Cholon, mais en l'état actuel des choses, il faut choisir le remède qui fera le moins de victimes, or il n'y a pas à hésiter et à choisir entre les deux : il faut protéger le riziculteur ; laisser arrêter une ou plusieurs usines est moins préjudiciable au pays que de retarder ou empêcher la sortie de la récolte.

2^o — Suppression définitive de la fameuse taxe de 45 % dont la

responsabilité restera lourde pour ceux qui l'ont votée comme pour ceux qui l'ont conçue et la maintiennent.

2^o — La fameuse taxe de 45 % n'a rien à voir avec la crise actuelle, n'ayant pas été promulguée, quand il fut question, à la fin de l'année dernière, de l'appliquer en 1931 ; cela n'avait pas empêché les producteurs de garder leur paddy plutôt que de le vendre entre 3 et 4 \$ le picul.

L'appellation « augmentation de 45 % sur la sortie du riz » n'était certes pas heureuse et amena pas mal de troubles et confusions dans les transactions de l'intérieur ; il aurait mieux valu dire « augmentation de 25 cents aux 100 kgs sur le tarif de 55 cents en vigueur » plutôt que de parler de 45 %. En matière douane ou fisc, il vaut toujours mieux être précis et ne pas obliger la victime à faire des mathématiques pour comprendre et connaître le montant exact des nouvelles charges qu'on lui impose.

3^o — Réduction, abolition totale même de la taxe proprement dite de sortie sur nos pauvres riz, qui ne peuvent, de ce fait, concurrencer la Birmanie et le Siam sur les marchés consommateurs.

En France (ô trop lointaine France) le principe unique et basique de taxes douanières, toujours appliqué farouchement, est le principe exclusif de la production des produits nationaux.

En Indochine, hélas, la loi douanière est honteusement déformée et constitue uniquement un organisme de recettes budgétaires, dont l'accroissement constant et progressif nous a conduit où nous sommes.

Grâce à la sage protection de la loi douanière métropolitaine, le producteur français de blé peut le vendre actuellement 175 frs le quintal, soit 17 \$ 50, alors que, sous le poids écrasant des droits iniques de sortie, nous ne trouvons pas preneur de notre riz, le plus savoureux du monde, pour 3 \$ 20 les 100 kilos.

3^o — L'abolition momentanée des droits de sortie des riz pourrait avoir un effet heureux sur les transactions en Extrême-Orient mais ils ne sont certes pas nuisibles aux exportateurs sur l'Europe qui paye notre riz moitié moins cher que d'habitude.

Il vaudrait mieux obtenir de la Métropole des droits d'entrée en France beaucoup plus élevés sur les riz étrangers que ceux qui existent ; mais obtenir cela me paraît bien problématique, le français aimant bien protéger les produits de son sol par des tarifs mais n'admettant guère la réciprocité pour les produits coloniaux.

D'après M. Labaste, le blé est vendu

actuellement en France 175 Frs. les 100 kgs ; c'est un prix bien élevé en comparaison des prix actuels du riz ; certes si le consommateur français avait pu prévoir qu'en 1931 il pourrait avoir du riz à 60 Frs les 100 kgs en France (prix Labaste 32 Frs majoré de 28 Frs aux 100 kgs pour fret Saïgon-Marseille), il aurait peut-être fait un effort pour modifier son train de vie et au lieu de manger du pain bien croustillant il aurait mangé du riz bien tendre qui ne risquait pas de lui abîmer les dents.

4^o — Une réforme monétaire, prudente et sage, pouvait ramener doucement la piastre indochinoise au voisinage des monnaies d'Asie, et nous rendre accessible l'incommensurable marché des riz qu'est la Chine !

Tout le monde est d'accord sur le principe, mais l'exécutif de Hanoï, seul opérant possible, est resté bras ballants, bête !

4^o — M. Labaste propose une nouvelle réforme monétaire. Trouve-t-il que la dernière réforme n'a pas jeté suffisamment de troubles dans les affaires et les prévisions budgétaires ? Sur quoi se base-t-il pour faire une telle proposition ? Est-ce pour retourner à l'ancien système que tous les pays, sauf la Chine ont abandonné ? Veut-il voir à nouveau, pour faire l'affaire de la Chine, instituer une monnaie qui jette des perturbations constantes dans la vie économique d'un pays ? Veut-il voir augmenter les impôts et taxes de toutes sortes pour combler le déficit budgétaire qui en résulterait ? Je ne le pense pas, étant donné qu'il demande plus haut l'abolition des droits de sortie qui alimentent en partie le budget.

M. Labaste ne sait-il pas que nous sommes, au point de vue change, le plus favorisé des pays producteurs de riz ? Seule la roupie de Birmanie est à peu près à parité, le tical fait 10 à 15 % de prime, le yen 25 %, la piastre de Singapour 40 %, ce n'est donc pas notre change qui nous empêche de vendre ; si les autres, avec un change moins favorable ont vendu, c'est qu'ils ont été, fin 1930, plus raisonnables que nous ; c'est qu'ils n'ont pas essayé de spéculer comme nous, seul motif qui les a sauvés du désastre que nous subissons aujourd'hui.

Les marchés de Rangoon, Bangkok et du Japon, voyant venir la surproduction ont traité fin 1930 et commencement 1931 à des prix que nous ne voulions pas accepter et encore rémunérateurs à l'époque ; les acheteurs voyant clair ont dû profiter des bas prix pour se couvrir pour toute l'année 1931 ; d'autres plus téméraires ou convaincus de la baisse persistante n'ont dû se couvrir que pour six mois ; il nous reste donc encore une chance de hausse au deuxième semestre si toutefois les marchés de Rangoon et Bangkok sont décongestionnés, mais je le répète, à mon avis, le taux de notre monnaie.

n'est pour rien dans la crise actuelle.

Si la Chine est moins gros acheteur que d'habitude, malgré le bas prix du riz, il faut chercher la cause ailleurs ; sans pouvoir préciser, je suis convaincu que tout le Nord de la Chine est inondé des blés de Russie vendus à vil prix par le jeu du dumping du Gouvernement des Soviets. Le Chinois du nord, contrairement aux Annamites, Malais et autres mangeurs de riz, consomme indifféremment du blé ou du riz ; pour cela il abandonne momentanément le riz bon marché mais probablement encore bien plus cher que le blé que la Russie lui fournit à vil prix. N'oubliez pas que la Russie qui fait actuellement l'impossible pour nous amener son anarchie en Extrême-Orient, ne reculera devant aucun sacrifice pour nous empêcher de vendre ou de vendre avec bénéfice ; elle peut le faire cette année, sa récolte ayant été surabondante et les marchés extérieurs en Europe lui étant fermés. Rien ne dit que l'année prochaine la Chine ne sera pas oien contente d'avoir notre riz même avec notre piastre à 10 Frs et un prix de vente plus élevé.

50 — *Pression énergique sur la Banque de l'Indochine dont le rôle bienfaisant, en rapport avec les formidables avantages de son privilège, doit par des reports et de nouveaux crédits à long terme, aider et sauver, sans aucun risque pour elle d'ailleurs, les affaires honorables, saines, d'un passé sans tache, bien menées, mais gênées momentanément dans leur trésorerie.*

50 — M. Labaste recommande une pression énergique de la part du Gouvernement sur la Banque de l'Indochine pour rouvrir plus facilement ses robinets bien grippés actuellement ; certes c'est une solution, mais encore faut-il pouvoir le faire ; il ne faut pas oublier que le Gouvernement de l'Indochine doit de grosses sommes pour avances faites par la Banque ; il faut donc que le Gouvernement puisse rembourser soit sur l'emprunt en cours, soit par un emprunt spécial à long terme qui ne devrait pas être inférieur à 100 millions de piastres, pour assainir la trésorerie de l'Indochine. Cet argent mis en circulation ramènera certainement la prospérité d'autrefois dans le pays et lui permettra d'affronter des crises comme celle que nous subissons actuellement. De plus par suite de la mévente, nous n'avons pas de contrepartie sur les pays étrangers et de ce fait, la Banque de l'Indochine se démunir de jour en jour de sa réserve d'or, de sorte que la couverture légale est de plus en plus affaiblie ; n'étant pas financier, je laisse à d'autres le soin d'élucider ce problème et de proposer une solution ; ce que je dis n'est guidé que par le simple bon sens.

60 — *Achats massifs de paddy*

par le Gouvernement au prix de revient du producteur, dans le voisinage de 2 \$ 80 le picul. Quand la crise viticole, il y a quelques années, menaça de ruine catastrophique les viticulteurs du Midi de la France, le Gouvernement français n'hésita pas à acheter un tonnage de vin formidable

Il sauva la vigne, le vin et les laborieuses populations dont l'effort et la science portent la renommée des vins de France aux mille directions de la Rose des Vents.

La France métropolitaine a toujours eu « des chefs » aux points critiques de son histoire.

N'aurons-nous donc point notre Messie ?

Ce n'est pas de l'argent qu'il fallait offrir aux riziculteurs !

L'Administration locale aurait dû se déclarer acheteuse de quatre ou cinq millions de piculs de paddy, entreposé chez les producteurs eux-mêmes, et sous leur responsabilité, pour en faire la répartition aux besogneux, en temps propice, et sous des modalités très simples, que les riziculteurs « non chambrés » pratiquent tous les jours et sans embouteillage.

La roue de la fortune commerciale aurait repris du mouvement, par la nouvelle capacité d'achat des milliers et des milliers de petits, moyens et grands producteurs, que l'affreuse rapacité des exportateurs et des banquiers, féroce ment baissiers, a réduite à zéro ! Que dis-je ?... à zéro ?...

Je puis affirmer, sans trop forcer l'image, que chaque sac de riz qui est sorti de Saïgon depuis un an, et qui a donné 55 cents à la douane, des commissions joyeuses aux banques, aux exportateurs, aux usiniers, aux intermédiaires, est taché de sang de nhaqué blanc ou jaune (le nhaqué, pas le sang !) car on nous offre 1 \$ 40 pour ce qui nous a coûté 3 \$ à produire !

Les importateurs, dont le malheur est conséquent du nôtre, eussent été les heureux bénéficiaires de cette mesure salvatrice, et tant mieux !

La machine d'Etat en aurait eu aussi sa manne, par les 2 % ad valorem, par les multiples taxes qui, de l'ordre du Tout-Puissant, happent ici, à chaque croisement, les produits manufacturés ou la matière première !

Et qu'on ne vienne pas arguer que les risques courus par « l'Etat acheteur » eussent été très grands ! Le paddy judicieusement ensaché et entreposé, est de conservation indéfinie. Mon dernier fils, qui n'a que huit ans le

sait mieux que ses quatre règles !

Et si les partisans du moindre effort insistaient, ils suffira, je pense, de leur signaler que le contrat monopolard des Distilleries Fontaine, de trentenaire mémoire, expirant en 1932 il serait infiniment aisé de transformer en alcool bon goût, bien titré, les stocks de paddy possiblement inemployés dans cette opération.

En 1933, les « fines bouteilles 1931 » savamment vieilles, feraient prime sur le marché, à 300 pour cent !

Et puis encore ! L'alcool en France a pris définitivement, scientifiquement, droit de place comme carburant !

Au prix où nous payons l'essence, la Colonie, le Conseil Colonial, peuvent avec grand profit, se faire distillateurs, sur notre territoire de pure colonie française ! Ce sont deux essentielles questions sur lesquelles j'aurai le grand plaisir de revenir avant l'expiration de mon mandat de Conseiller Colonial ; vous pouvez en prendre note, mon cher collègue.

60 — M. Labaste propose des achats massifs de paddy par le Gouvernement au prix de revient du producteur qu'il estime 2 \$ 80 (la réalité se balance entre 1 \$ 80 et 2 \$ 20). Pour acheter il faut d'abord avoir des magasins et être outillé pour ce genre d'opération et il faut avoir de l'argent alors que le Gouvernement n'en a pas ; à franchement parler, je ne vois pas notre Gouvernement actuelle marchand de paddy, c'est là qu'on ne tarderait pas à crier au désastre ; quelle tuile pour le pauvre contribuable, quel désarroi dans la ménagerie ! Non, vraiment M. Labaste n'est pas sérieux ; mieux que personne il sait que ce qu'il propose est impossible en l'état actuel des choses.

Je ne suis pas ennemi des magasins généraux, qui, à mon avis, pourraient rendre de grands services dans la période que nous traversons, mais on ne les crée pas du jour au lendemain ; enfin seuls des syndicats agricoles ou des sociétés privées pourraient utilement faire fonctionner et contrôler une entreprise de cette envergure ; le paddy acheté ou entreposé par le Gouvernement reviendra à la sortie du magasin certes au double du prix qu'il aura été payé à l'entrée et à condition encore qu'il ne se soit pas volatilisé soit par l'action des rats ou de la vermine, soit par la faute des notables ayant oublié de débiter les sorties ou omis de faire rentrer au magasin le paddy pris en charge.

M. Labaste parle par comparaison, d'un achat formidable, par le gouvernement métropolitain, de vin qui aurait été fait il y a quelques années dans le Midi de la France, uniquement pour soulager une crise de surproduction ;

c'est possible, seulement M. Labaste n'oublie qu'une chose : c'est que le Gouvernement avait l'écoulement de ce vin pour la troupe et la marine, et même le vin non vendu les premières années ne risquait pas de déperir, au contraire il se bonifiait et prenait de la valeur, tandis que le paddy non vendu dans l'année est irrémédiablement perdu.

Quant à fabriquer de l'alcool pour l'exportation, même « Fine 1931 » comme l'appelle M. Labaste (je préférerais le nom « Fine Labaste » pour rendre hommage à son inventeur et perpétuer son nom) il ne faut pas y compter ; vous aurez contre vous tous les distillateurs de France, ils sont nombreux et puissants. Cette idée n'est donc pas à creuser, à mon avis.

Enfin M. Labaste accuse les exportateurs de prélever de joyeuses commissions ; il me semble encore là bien mal renseigné car je crois que s'il y a une catégorie de commerçants qui a perdu de l'argent pendant ces dernières années ce sont bien les exportateurs, pour avoir acheté trop cher ou encore pour avoir voulu spéculer comme les riziculteurs ; ceux qui se trouvaient dans ce dernier cas, pas plus que les autres du reste, n'ont pourtant jamais cherché à frapper à la caisse gouvernementale malgré les pertes énormes, ni le rendre responsable de leur malheur. Quant aux usiniers, il leur est aussi arrivé de travailler à perte ; une visite à Cholon convaincra tout le monde que ces derniers ne sont pas dans l'opulence non plus et personne ne parle de leur venir en aide.

M. Labaste semble trop facilement charger tous les intermédiaires du marché du riz de tous les péchés d'Israël ; il se garde bien de dire que les riziculteurs sont les principaux artisans de leur malheur. Il semble croire qu'un riziculteur a le droit de gagner sur une denrée de première nécessité de 75 à 150 % sans courir le moindre risque ; qu'il regarde un peu autour de lui, qu'il regarde la situation du négoce de Saïgon. Il verra quelle triste figure il fait et ceci dure déjà depuis deux ans et s'aggrave tous les jours ; il n'y a pourtant, à ma connaissance, pas encore eu de ces négociants aussi dignes d'intérêt que les planteurs de caoutchouc ou les riziculteurs, qui soient allés frapper à la caisse du contribuable. Ils n'accusent pas le Gouvernement ni leurs clients d'être la cause de leurs maux ; nous avons sur place des vieilles maisons qui ont perdu des millions de piastres, uniquement pour les avoir risquées dans les riz et dans l'import ; personne ne leur est venu en aide ; combien en avez-vous de ces pionniers de la première heure qui avaient ici une situation enviable avant la guerre et même encore après et qui sont complètement ruinés aujourd'hui ; il n'a jamais été question de les aider et ils n'ont jamais du reste sollicité quoi que ce soit de notre Gouvernement, et pourquoi ? Unique-

ment parce qu'ils estimaient être victimes du destin ou de leur imprévoyance, ce qui est le cas du riziculteur actuellement. Les riziculteurs, comme les planteurs de caoutchouc, oublient trop facilement qu'ils ont eu le grand bonheur de gagner beaucoup d'argent pendant plusieurs années et s'ils n'ont pas su constituer une réserve pour les mauvais jours, eux seuls sont responsables.

Ce n'est pas la première fois que le riz se vend à vil prix en Cochinchine. Rappelez-vous les années 1921 et 1922, époque à laquelle le paddy ne se vendait pas plus cher que cette année, la moyenne des 5 premiers mois de Janvier à fin Mai ayant été en 1921 de 3 \$ 71 et de 3 \$ 82 les 100 kilos en 1922 ou 2 \$ 52 et 2 \$ 59 le picul, alors qu'elle est de 3 \$ 78 les 100 k. ou 2 \$ 57 le picul pour 1931. Les riziculteurs étaient donc en 1921-1922 devant la même crise que celle que nous traversons aujourd'hui, mais malgré les deux années mauvaises se suivant, aucune aide gouvernementale ne fut accordée ; personne ne pensait même la demander et pour cause ; aucun droit ne fut supprimé et pourtant le riziculteur n'était pas précédemment dans l'opulence comme il l'a été de 1923 à 1930. Qu'ont-ils fait ? Ils ne se sont pas découragés et n'ont pas abandonné leurs rizières pour cela ; ils ont continué à travailler plus que jamais dans l'espoir des jours meilleurs qui sont venus ; enfin ils ont travaillé pour payer les dettes accumulées pendant les deux mauvaises années ; ils s'en sont acquittés et ont prospéré. Pour vous convaincre, comparez la superficie des propriétés des mêmes riziculteurs en 1922 avec celles qu'ils possèdent aujourd'hui.

Voilà, à mon avis, l'exemple à suivre aujourd'hui au lieu de demander de l'argent au Gouvernement qui n'en a plus. Riziculteurs, soyez courageux et faites comme les commerçants, ne comptez que sur vous-mêmes ; quémander auprès d'un Gouvernement souvent imprévoyant pour ne pas dire pire, est déchoir ; demander de l'argent à une caisse vide est perdre son temps. Comme en 1921-1922 vous surmonterez la dure épreuve et vous aurez au moins la satisfaction d'avoir réussi par votre force, par votre ténacité et cela vaut mieux que des secours dérisoires ou des dettes impossibles à obtenir, sans compter les tracasseries administratives sans bornes.

Que la leçon du présent serve à nos gouvernants ; espérons qu'ils seront plus prévoyants pour l'avenir, que des caisses de secours ou de prévoyance (appelez-les comme vous voudrez) soient créées et alimentées par des recettes sur ce que j'appellerai les super-bénéfices ; elles serviront à aider pendant les mauvais jours ceux qui les auront alimentées. Malheureusement je crains fort, une fois l'orage passé, que personne n'y pense plus et dans quelques années, peut-être plus tôt qu'on ne le voudrait, les temps pénibles reviendront encore et

c'est alors à ce moment qu'on se rappellera qu'il aurait fallu prévoir et faire quelque chose.

7^o — *Envoi d'une mission supérieurement qualifiée, pour enquêter en Birmanie, au Siam, en Chine, au Japon même, et sur les marchés essentiels de consommation et de production du riz en Extrême-Orient.*

Puis, large et inexorable diffusion des enseignements précieux que peut et doit donner, sur des plans très variés, une enquête conduite par des hommes qui ont déjà donné leur mesure.

Les résultats de cette enquête peuvent être de capitale importance sur le placement de la récolte prochaine.

8^o — *Propagande en France et autres pays pour intensifier la consommation et la vente de nos beaux riz.*

Par trois fois, en nos dernières réunions officielles, j'ai vainement tenté d'aiguiller le Conseil Colonial vers l'initiative d'une propagande monstre sur la France et ses colonies, l'Europe, l'Amérique même etc. etc. en faveur de notre magnifique riz de Cochinchine, le plus succulent du monde entier.

Aurais-je manqué d'éloquence ?

En tout cas, je n'eus aucun succès ! le Conseil Colonial était ailleurs !

L'exposition internationale de Vincennes eut fourni cependant un champ d'action inespéré, de premier ordre ; et j'avais un plan bien œuvré sur lequel j'étais en droit de fonder les plus prometteuses espérances mais seulement avec le patronnage essentiel du Conseil Colonial ! C'est une occasion perdue. Toute lamentation serait vaine !

Et quand on note que la Métropole importe de l'étranger annuellement et à grands frais, un million de tonnes de seigle, avoine, orge, maïs, etc... dont les emplois peuvent être tenus avantageusement par le riz, on voit, en plus du côté alimentaire quel beau champ d'action, avec l'appui des pouvoirs publics, une campagne intelligente, intensive, violente même, s'il le faut, peut-être pour le placement honorable de notre magnifique céréale. Je ne me suis pas découragé !

Avec le précieux concours d'un de mes amis, haute personnalité de science et de commerce, j'ai pu prendre contact avec un spécialiste métropolitain de la réclame commerciale, scientifique et de métier M. Yves Colombot, ingé-

nieur qui a lancé le *Fly Tox*, les produits Gibbs etc. etc. et serait tout-à-fait disposé à engager cette lutte économique.

Il m'a envoyé un avant-projet de base d'action.

Je vous en adresse copie intégrale, et le soumetts à vos méditations, à seul titre documentaire, espérant, très vivement que les idées nettes, simples, mais pleines d'humeur et de tact commercial, auront plus d'éloquence et de succès auprès de vous que mes trois fougueuses mais inopérantes objurgations en séance du Conseil.

Je tiens à déclarer formellement qu'aucun lien d'intérêt personnel ne me lie à n'importe qui, en cette initiative. Vous avez pu juger, je pense, au Conseil Colonial, la foi agissante que je démontre dans la défense des questions qui me passionnent, je continue la tradition. La Cochinchine agonise, ce n'est pas un vain mot.

Nous avons le devoir, de par notre haut mandat, de tout tenter pour la sauver.

Et la Cochinchine, l'Indochine entière ne seront sauvées que par le sauvetage du riz ! Que chacun se pénètre intensément de cette vérité inexorable : ou le riz ou la mort !

Le Gouverneur Général titulaire de l'Indochine nous revient « avec une âme de conventionnel » !

Soyons, fougueusement, les Fouquier-Tinville de la situation !

Il ne me paraît pas douteux, que si le Conseil Colonial tout entier et dès son arrivée, lui soumet respectueusement, mais avec une fermeté inébranlable, ce problème tragique du riz avec les solutions pratiques, simples, que j'ai ébauchées ci-dessus, et d'autres encore que peut-être vous avez envisagées, on ne saurait douter du dénouement rapide de la terrible crise qui nous étreint et qui menace de se développer dans les ruines, la misère... et le sang.

Veuillez agréer, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Signé : LABASTE
Conseiller Colonial

70 et 80 — Je félicite l'ami Labaste d'avoir pensé à la propagande du riz en France et à l'envoi de missions sérieuses à l'étranger ; l'idée est excellente et pourrait avoir des répercussions heureuses ; toutefois je ne crois pas qu'il faudra trop compter sur la vente du riz et dérivés à l'usage du bétail et de la volaille en France ; si l'éleveur peut acheter aujourd'hui du riz, étant donné

les bas prix, il ne pourra certainement plus le faire demain quand le riz aura repris son cours normal ; le maïs et l'avoine sont généralement meilleur marché et conviendront toujours mieux aux animaux.

Pour terminer, en l'état actuel des choses, la meilleure solution à mon avis serait de décréter pour commencer, le moratorium pour les riziculteurs pendant deux ans ; il faut sauver avant tout les propriétaires, même s'ils sont les artisans de leur malheur, dû à l'imprévoyance de la faillite et empêcher que leurs rizières soient vendues à vil prix au profit de gens souvent pas intéressants. Le moratorium décrété, le riziculteur n'aura plus besoin d'autres secours ; il aura le courage de faire un suprême effort et cet effort, j'en suis convaincu, sera couronné de succès.

J'ai parlé plus haut de caisse de prévoyance ou de secours ; je proposerai par exemple la formule suivante :

Le Gouvernement créera une caisse de secours aux riziculteurs ; cette caisse sera alimentée par ce que j'appellerai les super-bénéfices.

Exemple : le picul de riz revenant à 2 \$ et étant vendu 3 \$ laisse un bénéfice de 50 %, bénéfice normal selon moi. Tous les prix de vente au-dessus seront considérés comme laissant un super-bénéfice.

Il sera perçu à la sortie une taxe spéciale pour la caisse de secours et de prévoyance, à partir du prix de vente de 3 \$ 10 le picul de paddy par exemple. Elle sera de 0 \$ 15 par 100 kilos de riz vendus de 3 \$ 10 à 3 \$ 60, de 0 \$ 25 de 3 \$ 65 à 4 \$ 20 et de 0 \$ 40 quand le prix de vente du picul de paddy dépassera 4 \$ 30, cours moyen.

Les cours moyens seraient à établir chaque fin de mois et serviraient de base pour la taxe à percevoir pendant le mois suivant.

Avec cette échelle, en prenant un chiffre rond d'exportation de 1.400.000 tonnes (la moyenne des 5 dernières années y compris 1930 étant de 1.438.849 t.) nous arriverons au résultat suivant :

1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 3 \$ 10 à 3 \$ 60 le picul de paddy à 0,15	2.100.000 \$
1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 3 \$ 65 à 4 \$ 20 le picul de paddy à 0,25	3.500.000 \$
1.400.000 t. de riz vendu sur la base de 4 \$ 25 et davantage à 0,40. . . .	3.600.000 \$

En acceptant un prix moyen de vente de 3 \$ 82 le picul qui est celui des cinq dernières années, il faudrait six ans par exemple pour arriver à un plafond de vingt millions de piastres, chiffres probablement suffisant pour remédier à une crise comme celle que nous subissons actuellement. (Le pays a été épar-

gné en dernier lieu pendant huit ans d'une crise analogue).

Les recettes pour cette caisse de secours et de prévoyance ne pourraient être utilisées que pour venir en aide aux riziculteurs qui l'auront constituée. Un conseil d'administration composée de 1/3 de fonctionnaires, 1/3 de membres des corps élus, 1/3 de riziculteurs aura la gestion et le contrôle de cette institution. Sous aucun prétexte l'administration ne pourrait disposer des fonds sans l'autorisation de ce conseil.

En principe les fonds serviront :

1° — à venir en aide aux riziculteurs quand le paddy sera vendu au-dessous du prix de revient brut majoré de 20 % pour intérêt du capital engagé et amortissement ;

2° — en cas de mévente du riz, de catastrophe, typhon, inondation, invasion de sauterelles, de rats, etc.,

3° Quand le plafond sera atteint, à subventionner des travaux d'utilité rizicoles, instituts de recherches, missions d'études en Indochine et à l'étranger, publicité, propagande, expositions et foires, à acheter des semences sélectionnées etc.

On pourrait également prévoir un ar-rêté dans la prime de sortie quand le plafond serait dépassé de cinq millions par exemple.

Les fonds de cette caisse devraient être productifs d'un intérêt de 5 à 6 % ; une partie des intérêts devrait servir à subventionner la propagande du riz d'Indochine en France et à l'étranger, payer le personnel et le loyer ou l'amortissement des locaux occupés.

Voici dans les grandes lignes, comment, à mon avis, on pourrait prévoir l'avenir et mettre le riziculteur à l'abri du malheur. Je n'ai pas la prétention de présenter ma formule pour la meilleure, mais je crois qu'elle pourra quand même servir à quelque chose. Je serai ainsi heureux d'avoir apporté une petite contribution à un édifice qu'il faudra concevoir et construire, unique remède à l'imprévoyance notoire des indigènes.

Saïgon, le 1^{er} Juillet 1931

A. MESSNER.

Membre de la Chambre de Commerce
Délégué au Conseil Colonial,

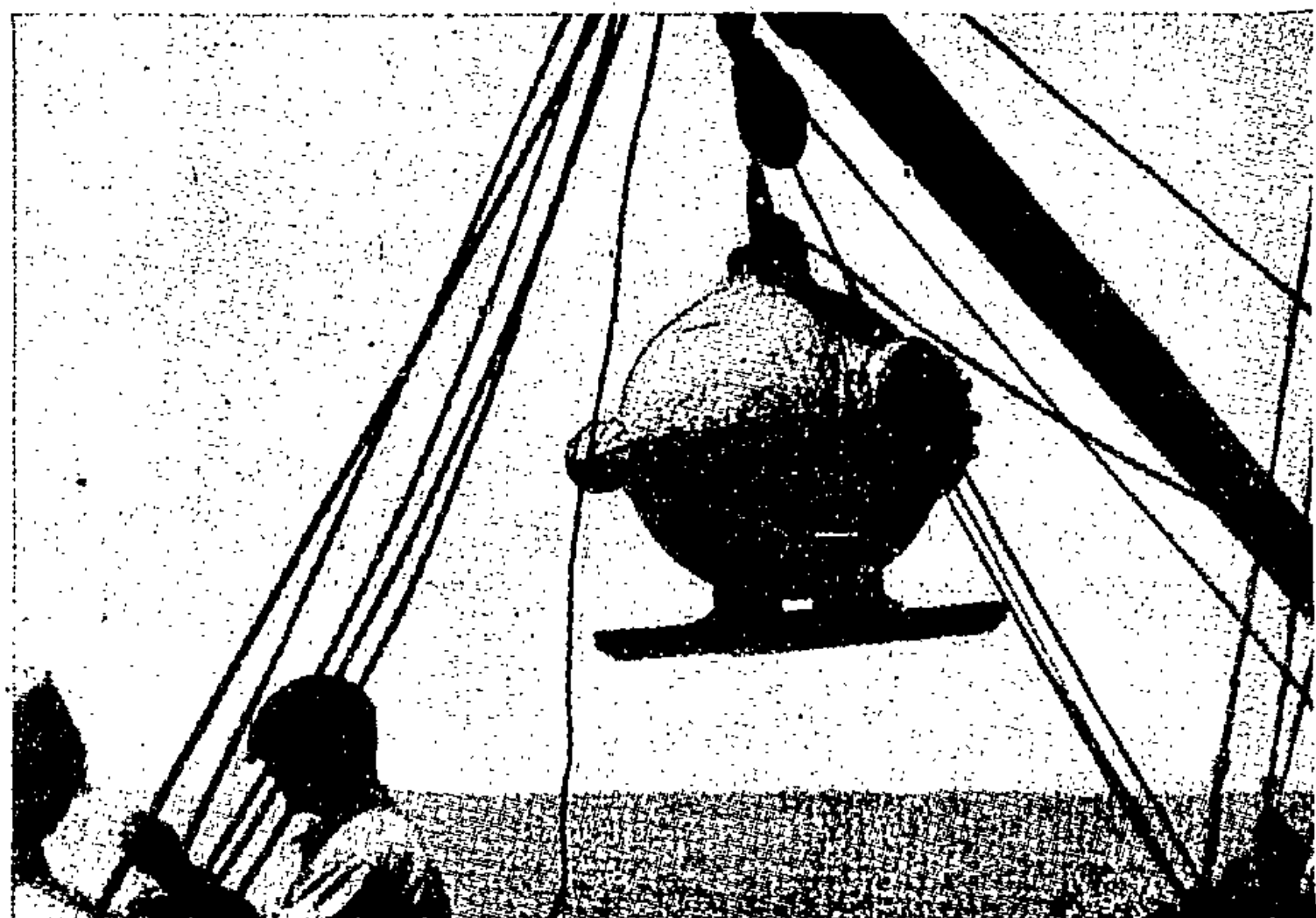
Tableau des prix de vente moyens de paddy pendant les dix dernières années

ANNÉES	LES 100 KGS	PICUL 60 K.
1921	4 \$ 33	2 \$ 59
1922	4 , 32	2 , 59
1923	5 , 51	3 , 00
1924	6 , 33	3 , 80
1925	5 , 97	3 , 58
1926	6 , 50	3 , 90
1927	6 , 19	3 , 71
1928	5 , 84	3 , 50
1929	6 , 80	4 , 08
1930	6 , 85	4 , 11

Pour explorer le fond des mers

Un nouvel appareil : la bathysphère

Depuis que Jules Verne a décrit les voyages dans les profondeurs des mers de son fameux *Nautilus*, l'homme a fait bien des efforts pour vaincre ces pressions formidables qui s'opposent à sa descente au fond des mers. L'escaphandrier a pu plonger beaucoup plus profondément, surtout plus longtemps, que le chercheur de perles ou d'éponges



L'appareil, contenant ses deux prisonniers, quitte le pont du bateau et va être descendu.

et même certains appareils nouveaux permettent de travailler à plus de 60 m. de profondeur.

Puis ce fut le sous-marin qui

peut descendre et naviguer à près de cent mètres.

Mais jamais personne n'avait atteint ces grandes profondeurs où règne la nuit et où des pressions formidables semblaient défier nos constructeurs.

Or voici que deux Américains passionnés d'études sous-marines ont non seulement inventé mais utilisé à plusieurs reprises un appareil presque aussi simple que l'œuf de Christophe Colomb, avec lequel ils sont descendus à près de *cinq cents mètres*, ont pris à loisir des observations, et regardé tranquillement évoluer dans les eaux, dans le faisceau du projecteur, ces poissons, les uns magnifiques, les autres étranges, que nul homme avant eux n'avaient vus vivants.

Et ils en ont pris d'admirables photographies en noir et en couleurs, que les membres de la Société Nationale de Géographie de Washington ont eu le plaisir, mêlé d'une certaine émotion, d'admirer dans la jolie revue que publie pour eux cette société. Demain ces spectacles seront tombés dans une certaine banalité, car l'appareil se généralisera et c'est par douzaines que les savants en profiteront et vulgariseront le résultat de leurs observations.

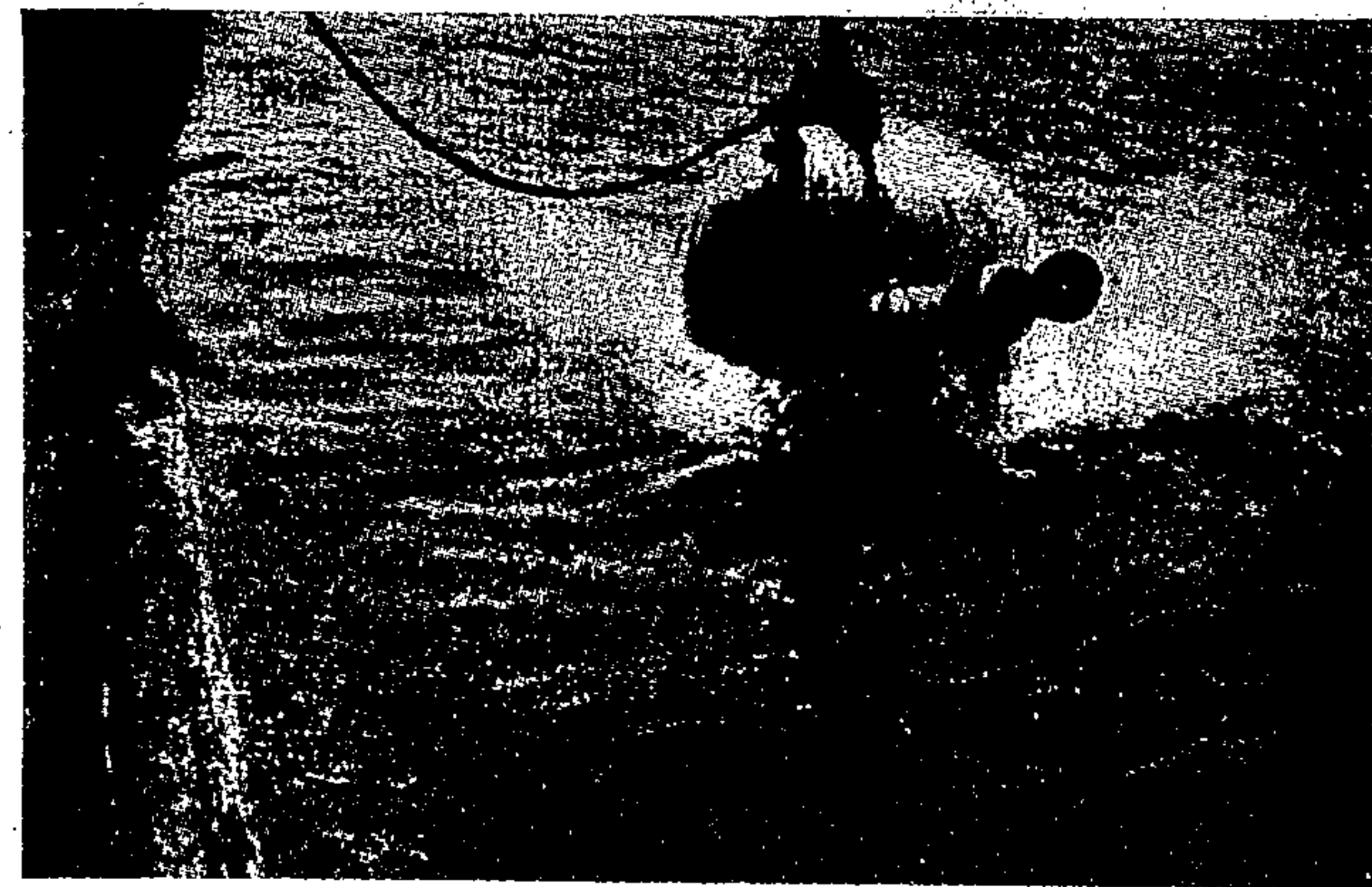
Demain, tous les musées tiendront à avoir des modèles de ces poissons reconstitués non plus d'après des cadavres abîmés, mais d'après les données photographiques quant à la forme et aux couleurs et d'après l'observation humaine quant aux mouvements et aux mœurs.

Mais en attendant que le Service Océanographique de Nhatrang, nous offre

ce spectacle, nous voudrions donner à nos lecteurs quelques indications extraites de l'article publié par l'inventeur même M. Guillaume Beebe, dans le *National Geographic Magazine*, (Juin 1921).

Dans le désir de plaire à nos lecteurs nous nous sommes exposé aux foudres de la société et de l'auteur, ignorant si l'une nous donnerait une autori-

sation dont elle est très chiche et si l'autre admettrait que l'on reproduise des photographies de son appareil. Tant pis!



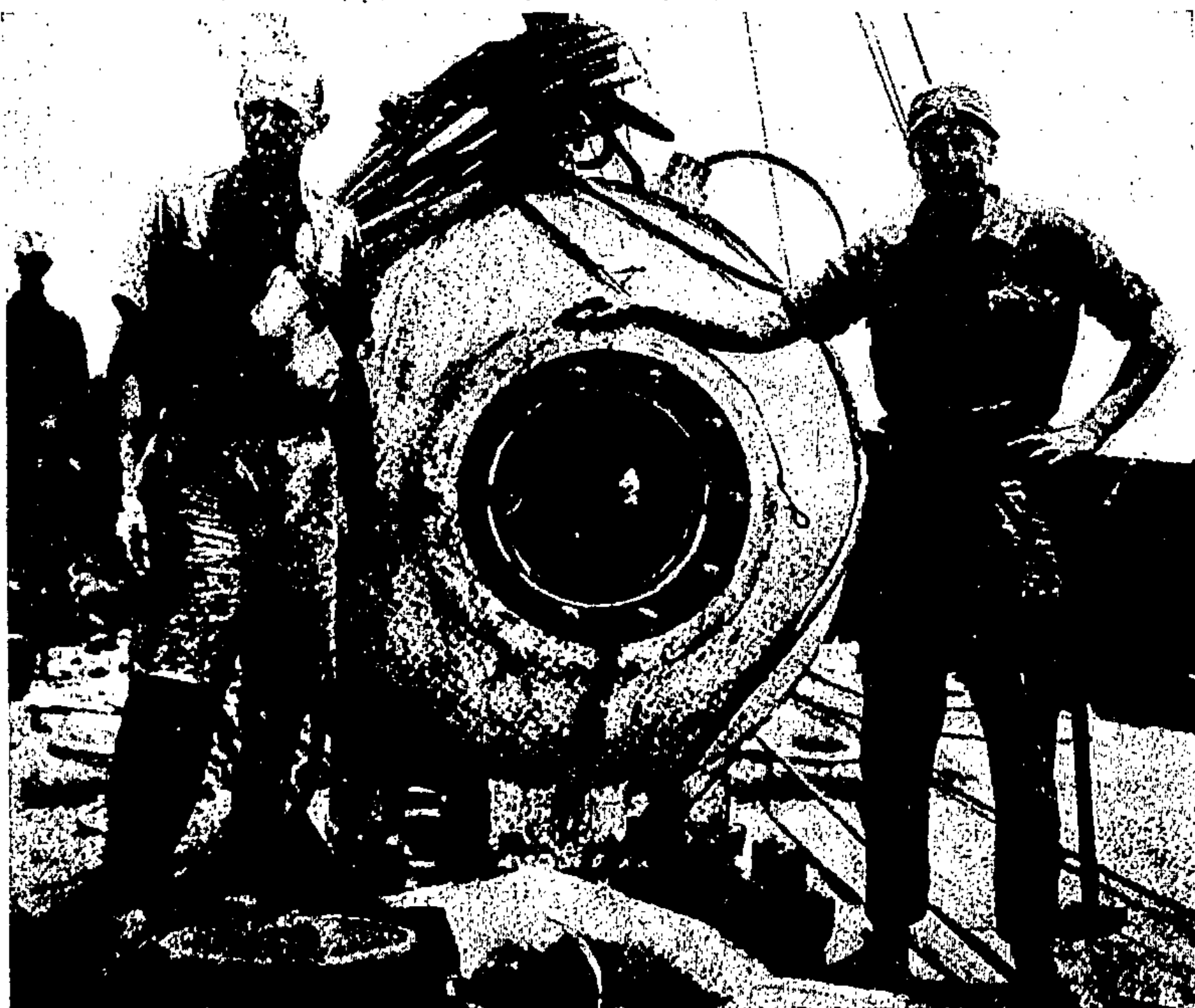
Un moment étonnant : l'appareil entre dans la mer.

nous nous soumettons d'avance à l'amende.

L'appareil conçu par M. Beebe et mis au point de concert avec son ami M. Otis Barton, peut compter aussi parmi ses inventeurs, feu le colonel Théodore Roosevelt. C'est lui qui, parlant avec M. Beebe des possibilités des plongées à grandes profondeurs, avait eu l'idée de la forme sphérique de l'appareil. Il s'agit donc d'une sphère métallique alourdie par une base massive et dotée de quatre ouvertures circulaires trois d'un côté et une de l'autre, celle-ci assez grande pour permettre le passage en reptile d'un homme de forte taille. Chaque ouverture est obturée par une plaque de quartz fondu, la substance la plus transparente que l'on connaisse, d'une épaisseur de vingt centimètres. Quant à l'ouverture destinée au passage des occupants, elle se ferme par une forte plaque contenant la fenêtre de quartz fondu et qui se visse hermétiquement de l'extérieur. Inutile de dire qu'à l'intérieur se trouvent les dispositifs nécessaires pour maintenir l'air parfaite-

ment respirable, un puissant projecteur, des appareils photographiques etc. et que l'appareil est relié au bateau porteur par un tube contenant les fils téléphoniques et électriques, protégé contre la morsure des poissons. Quelles durent être les émotions des deux courageux savants lorsque pour la première fois leur appareil (dénommé bathysphère (sphère-profondeur) plongeait dans l'eau puis descendait peu à peu à travers des couches de moins en moins lumineuses jusqu'à l'obscurité d'une nuit étoilée mais sans lune! on se l'imaginera aisément.

H. C.



Les deux explorateurs viennent de sortir de l'appareil.

Une Excursion sur la Route des Plantations

Il y a quelques mois, à l'époque de la floraison des caféiers un ami nous invita à l'accompagner dans une visite aux principales plantations qui s'échelonnent sur la route dite Route des plantations, entre Phuly et Sontay.

L'invitation était trop alléchante pour que nous hésitions un seul instant. Nul n'ignore, en effet,

Parfaitement ! un marin aurait honte de prendre un soldat au sérieux et vice versa. Les uns et les autres affectent de ne pas se comprendre. Les cartes marines du delta donnent des indications : arbre remarquable, ruine, église etc, pour guider le pilote dans le dédale des rivières et canaux. Or là où il y avait des groupes de collines ou une ligne de rochers calcaires il a indiqué dédaigneusement : quelques collines, quelques sommets et abrégé : q.q. collines q.q. sommets. Arriva le service géographique, qui affectait de considérer comme hébreux ou chinois le langage des loups de mer. Pour n'avoir pas à leur demander des explications sur cette abréviation où l'on prit la lettre q pour le chiffre 9 on écrivit tout simplement : les 99 collines, les 99 sommets. Et le nom est resté, pour les Français du moins.

Et voici que nous nous en approchons par la route que construisit il y a bien des années un résident passionné pour l'amélioration des voies de communication. Il y a eu quelques uns de ces originaux, sans lesquels, en maints endroits, les planteurs pourraient



Plantation Ernest Borel à Chi-Nè.

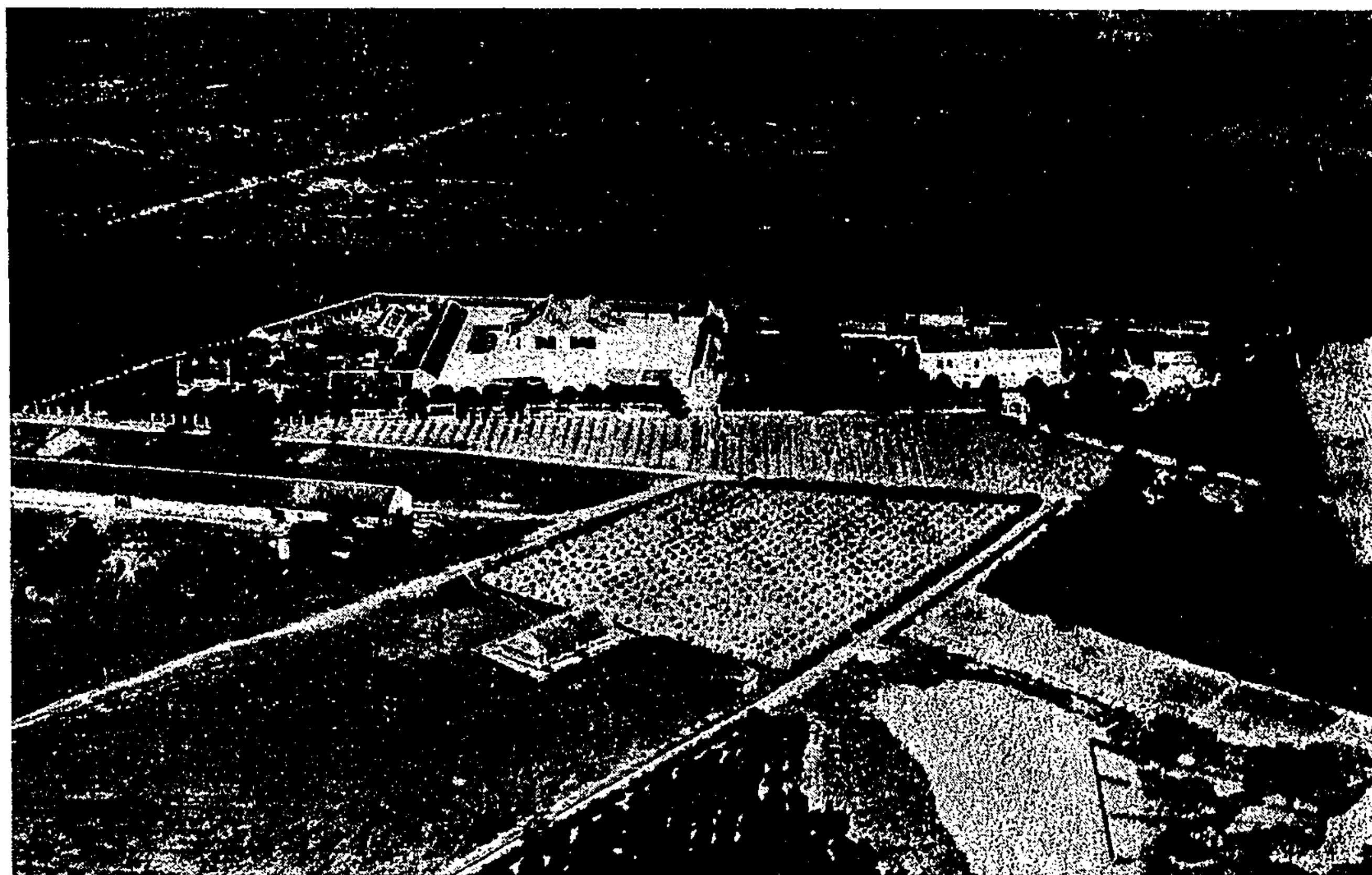
que la floraison des caféiers est, ou du moins pourrait être pour le Tonkin, ce que la floraison des cerisiers est pour le Japon ; à cette différence près que le Japonais, peuple poète et artiste, apprécie vivement ce présent annuel de la nature et que ces brèves journées sont pour tous, grands et petits, riches et pauvres, une fête des yeux dont nul ne voudrait se priver par sa faute, tandis que le Français, artiste dans une élite, mais hermétiquement fermé à la poésie, ne se dérangerait pas pour jouir d'une fête bien plus belle que celle dont se délecte le Japonais ; car au Japon ce n'est que fête des yeux, c'est au Tonkin à la fois fête des yeux et de l'odorat ; un délicieux parfum de jasmin, s'échappe en effet des caféiers en fleurs.

Donc à quatre heures, exact comme un train, notre ami nous embarquait et bientôt nous roulions dans la nuit encore noire, sur la route mandarine. Vers cinq heures et demie l'Aurore touchait de ses doigts de roses les calcaires des quatre vingt dix neuf collines.

Qui donc les a comptées, demandâmes nous à notre ami ?

Ce n'est pas un nombre c'est une erreur de lecture, résultat d'ailleurs de la rivalité entre marins et militaires !

Vous dites ?



Plantation créée par M. Marius Borel à My-Khè, province de Sontay.

encore attendre. Ce n'est pas, encore, malgré quelques tout récents travaux, ce qu'on peut appeler une belle route ; mais c'est une route et depuis trente ans elle rend bien service. Très pittoresque, d'ailleurs, dès qu'elle s'engage dans cette chaîne des « Quelques collines ».

A Coc Thon nous traversons une première plantation puis une seconde appartenant au vice-roi des planteurs, M. Leconte ; plantations d'étendue modeste et bien tenues, vivant contraste avec la sauvagerie du lieu. La floraison y commence seulement ; les fleurs ne s'épanouissent pas encore. Puis nous nous engageons dans un chemin privé



FUMEZ LE "GLOBE"



qui, ne devant rien à personne, se contente de satisfaire à ce qu'en demande le propriétaire et ce rude colon ne demande pas le luxe ni la possibilité pour l'auto d'aller vite. L'œil du maître a besoin de bien voir à loisir et l'auto, bien qu'une modeste voiture française, a des ressorts à toute épreuve. Mais nous, hélas, douillet citadin, nous nous sentons bientôt comme dans une barque sur une mer agitée ; les cahots nous donnent des haut le cœur et c'est bientôt la honte d'un violent mal de mer.

C'est à peine si nous avons conscience de rouler dans un fond de vallon débroussaillé pour former un pâturage entre deux collines abruptes mais boisées. Bientôt apparaît la plantation, avec son feuillage d'un beau vert sur lequel on croirait voir des traînées de neige. Le chemin devient moins cahoteux, nous revenons à la vie, nous regardons, nous respirons. Les traînées de neige le long des longues branches se révèlent des fleurs et le plus délicieux des parfums s'en dégage. Pour un planteur, qui aurait ce jour là sa fille à marier, quelle belle couronne on pourrait lui faire d'une de ces branches pour remplacer la banale fleur d'oranger !

Voici la ferme : une des premières construites au Tonkin. C'est un gérant annamite qui la dirige, car les planteurs n'ont pas attendu les discours des Sarraut et des Varenne, ni même le fameux plan de réformes de M. Pasquier pour faire aux Annamites, toutes les fois qu'ils l'ont pu, leur place dans ce pays, dans un pays, d'ailleurs, où, il y a quarante ans, jamais un Annamite n'eût osé mettre les pieds et que les Français ont conquis sur la brousse. Et ce brave gérant, qui va nus pieds et vêtu comme les paysans du delta, ne sort ni de l'Agro ni d'aucune école ; de son temps il n'y en avait guère, et c'est en travaillant qu'il a appris son métier, en travaillant quarante ans avec de rudes travailleurs, qui n'avaient pas eu besoin, eux, de faire jusqu'à vingt cinq ans les culs de plomb sur les bancs des écoles et qui n'avaient appris ni dans les herbiers ni au tableau noir à doter un vieux pays d'une culture nouvelle. Et le vieux gérant annamite a un rude premier assistant, qu'il n'est pas allé recruter à Java, mais dans la rizière tonkinoise où, il y a bien longtemps, elle repiquait le riz. De ces deux vieux lequel est au fait le patron ? Pour le moment le vieux est dans son lit grelottant la fièvre et c'est la vieille qui dirige.

Hum, hum ! m'est avis que c'est elle qui a toujours dirigé, me dit mon compagnon ; surtout c'est elle qui a rempli la tire lire, un peu à mes dépens, je soupçonne. Ah la vieille rusée ! C'est égal, ils sont tous les deux bien vieux, mais ils se cramponnent ils ne veulent pas partir.

Cela se comprend, c'est leur gagne-pain.

Dites plutôt leur passion, car ils sont riches et pourraient vivre confortablement de leurs revenus.

La passion du travail, bel exemple !

Oh, il y a autre chose. Ici ils sont leurs maîtres, ils gouvernent une plantation française et l'autorité indigène n'ose pas les brimer. Au village natal ils ne seront que de modestes notables, sous la coupe du mandarin, qu'ils ont bien quelques fois nargué, et devant qui il faudra plier.

Mais ils ont deux fils, n'est-ce pas ?

Hélas ! quelle déception pour beaucoup de vieux

Annamites que leurs fils modernisés, qu'on a mis à l'école et ridiculement gâtés ! Les deux vieux, qui ont de l'argent bien gagné, vont nus pieds et en turban ; les jeunes vivent aux crochets de la vieille, portent souliers vernis et chapeaux de feutre, mais nous n'en saurions rien faire à la plantation.

Ainsi devisions-nous en parcourant les larges allées rectilignes qui divisent les cantons de la plantation, et où, de distance en distance, brûlent les tas de branches que les ouvriers ont trouvées atteintes par le borer.

La meilleure manière de lutter contre cet insecte semble être de faire, c'est le cas de le dire, la part du feu et de donner à la plantation suffisamment d'engrais pour rendre la majorité des arbustes assez résistants.

Nous reprenons l'auto, et, par un autre chemin aussi rude que le premier gagnons un autre vallon et la plantation de Da Han.

Ici encore c'est un gérant annamite, un jeune cette fois, aux allures et au costume européens mais formé à la bonne école.

« C'est un colon français de Sontay, mort depuis plusieurs années, qui l'a recueilli tout petit, nous dit notre compagnon ; il l'a élevé comme son fils, assez sévèrement, comme dans nos vieilles familles ; un colon à la trique quoi ! Moi aussi je le tiens un peu sévèrement. Résultat : un garçon bien élevé, courtois, honnête et travailleur. Il remplace un Français que j'ai mis sur une autre plantation.

« Et voilà, pensons-nous, qui s'est fait sans discours, sans plan de réformes, tout simplement. »

Ayant des goûts français le gérant a dans l'armoire une grande jatte de lait frais, bien crèmeux. Quel bon café ou lait il nous sert ! Ensuite de quoi c'est la visite de la plantation.

Peu de paroles. En quelques mots ces deux hommes échangent la valeur de vingt pages d'instructions d'une part et d'un rapport de vingt pages de l'autre.

Nous voyons préparer l'engrais vert. Un compost de feuilles d'arbres, que les coolies, lorsqu'ils n'ont pas d'autre travail dans les cafés vont chercher dans la forêt voisine, également propriété de la plantation. Et ces feuilles enfouies dans une fosse profonde y pourrissent et se tassent au point qu'il faut en feuilles vertes au moins quatre fois le volume de la fosse. Ainsi se prépare un engrais excellent et très bon marché.

Nous regagnons maintenant la route et la forêt mais bientôt celle-ci fait place à une prairie aménagée puis à une plantation, puis ce sera désormais sur près de 80 kilomètres une succession presque ininterrompue de prairies, de pâturages et de plantations au milieu d'un paysage féérique de grands rochers calcaires.

Voici les plantations Lecomte, d'une admirable tenue, dont malheureusement le propriétaire est aujourd'hui absent, les plantations Levy, Guyot de Salins, Schaller etc ; puis c'est la belle plantation Ernest Borel, où nous déjeunons, puis successivement deux plantations de la Société des Cafés, la plantation de thé commencée par M. Sarthé, et en nous rapprochant du poste de milice de Xuân Mai deux autres plantations de la Société des Cafés

Grands Magasins Réunis : Rayons bijouterie — Papeterie — Parfumerie — Sport

de l'Indochine, et un groupe de plantations appartenant à divers propriétaires. Partout nous trouvons des caféiers en fleurs, partout dans les plantations où nous nous arrêtons nous trouvons en pleins champs les bras nus, et non affalés dans un bureau, de jeunes gérants français de bonne souche terrienne, eux et leurs courageuses jeunes femmes, importés de France pour être en Indochine une élite parmi cette élite que constituent les colons. Et l'ont sent que tous ces hommes, si disséminés et si isolés ont la confiance et l'affection des indigènes et tiennent le pays et que cette longue route des plantations, entre Cho Ganh, Chiné et Sontay, est la plus solide barrière contre le communisme; chaque plantation bien tenue vaut à ce point de vue un poste administratif doublé d'un poste de milice, sans que cela coûte un cent au budget.

La route, assez mauvaise depuis la concession Sarthé, est meilleure après son croisement avec la grand'route de Hanoi à Hoa Binh. Nous traversons une nouvelle plantation de la Sté des Cafés, puis c'est, un peu plus loin, le lamentable spectacle de deux vastes plantations victimes des errements de tant de sociétés anonymes et dont un gérant courageux s'acharne à sauver de la mort quelques cantons. Enfin, en approchant de Tong, c'est toute une série de petites plantations, gérées par leurs propriétaires, qui vivent sans grandes ambitions mais vivent, alors qu'elles seraient écrasées sous les charges des sociétés anonymes: frais de direction, contrôle et surcontrôle, superdirection, sursuperdirection, inspection d'experts et surtout les funambulesques caprices des citadins qui constituent le conseil.

Nous voici, au soleil couchant, à Mykhê, la reine des plantations, ayant eu sur tout ce long trajet le spectacle des caféiers en fleurs et de cette formidable

et émouvante loterie: si le temps reste beau jusqu'à demain soir ou après demain ce sera une récolte splendide; s'il pleut cette nuit, cinq cent mille piastres manquent à gagner sur la Route des Plantations!

Quel vœux nous formons, en nous endormant, pour tous ces braves gens! (Nous parlons des planteurs eux-mêmes et de leurs rudes assistants et non des hurluberlus des conseils d'administration).

Au milieu de la nuit nous sommes réveillé par un formidable orage, l'eau tombe à torrents. C'est la ruine des belles espérances qu'offrait cette floraison. Au petit jour, calme relatif, nous descendons désolés. « Tout n'est pas encore perdu, nous dit notre hôte, si la pluie ne reprend pas ». Hélas! elle reprend. Nous admirons la philosophie de ces vrais hommes de la terre que l'angoisse d'un tel jeu laisse calmes, supputant déjà les chances de la prochaine floraison, la dernière.

Nous repartons pour Hanoi vers huit heures, le cœur serré; mais le lendemain nous avons la consolation d'apprendre que le bilan de cet orage n'a rien de désastreux. Les espérances de l'avant veille étaient trop belles, elles se sont pourtant en partie réalisées. Nous nous en réjouissons pour les planteurs; mais nous nous réjouissons surtout d'avoir vu quels hommes le vieux planteur, qui avait déjà tant fait pour la colonie y a importés et implantés.

Une centaine d'hommes comme cette douzaine de jeunes, quelle richesse pour le Tonkin! cela vaudrait mieux, politiquement, pour le pays, que cent plantations prospères; mais où sont ceux qui savent apprécier les *hommes*?

Pour cela il faudrait être un homme soi-même.

CLODION

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Chronique par l'avion français du 28 Juillet, arrivée à Hanoi le 14 Août 1931

Notre dernière chronique ne laissait pas percer beaucoup d'optimisme quant aux résultats que l'on pouvait attendre de la Conférence de Londres. Rappelons que cette Conférence avait comme objectif essentiel (M. Pierre Laval avait pris la précaution de le préciser) d'examiner les moyens de renflouer financièrement l'Allemagne défaillante. L'on sait que ces moyens n'ont été que partiellement trouvés, par la prorogation à 3 mois des crédits à court terme. Par contre, l'émission d'un emprunt à long terme a été repoussée à une date ultérieure.

L'activité des Bourses mondiales et notamment de la nôtre avait suivi attentivement la marche des pourparlers et les négociations qui se sont effectuées l'ont été dans une ambiance d'hésitation, avec de nombreux effretements de cours.

Pour le groupe des VALEURS COLONIALES, la tendance a été plutôt faible:

Foncier de l'Indochine 203 — Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan 1050 — Messageries Fluviales de Cochinchine 151 — Anthracites du Tonkin 125 — Charbonnages du Tonkin 4040 — Eaux et Electricité de l'Indochine 2605 — Energie Indochinoise 1360 — Indochinoise d'Electricité 1475 — Caoutchoucs de l'Indochine 200 — Cultures Tropicales 20 — Cambodge 73 — Padang 281 — An-lac 103 — Union Tro-

picales de Plantations 58 — Brasseries et Glacières de l'Indochine 450 — Distilleries de l'Indochine 1410 — Compagnie Générale des Colonies 705.

A dater du 16 octobre 1931, les actions de la SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE CULTURES TROPICALES seront négociées seulement au comptant. Les opérations à terme prendront fin avec la liquidation du 16 octobre.

L'avenir du marché de L'ÉTAIN paraît s'améliorer par suite de l'adhésion du Gouvernement Siamois au plan de restriction (ainsi que nous l'avions signalé dans notre dernière chronique), car à présent les 9/10 de la production mondiale se trouvent contrôlés.

Les exportations des Indes Néerlandaises en Juin ont été de 1979 tonnes contre 2694 le mois précédent. Pour la Nigeria, la Bolivie et la Malaisie, le chiffre des exportations se monte respectivement à 900 tonnes, 2773 tonnes et 4927 tonnes contre 600 tonnes, 2690 tonnes et 5240 tonnes.

En ce qui concerne le CAOUTCHOUC, la situation est pour le moment stationnaire. Nous ne nous étendrons donc pas sur ce sujet cette semaine.

Voici les derniers chiffres communiqués par les Services de la STATISTIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE:

L'indice général des valeurs françaises à revenu variable est à 317 (303 le 20 juin).

L'indice des valeurs étrangères est à 325.

Les chiffres indices pour les valeurs à dividende sont actuellement les suivants:

New York	57,8	contre 59,7
Londres	60,8	» 62,7
Paris	51,0	» 54,9

Pour les principaux marchés d'obligations les indices sont respectivement de 97,8; 95,6 et 110,4 pour New-York, Londres et Paris.

Compagnie Agricole Indochinoise

L'assemblée extraordinaire qui s'est réunie le 20 juillet 1931 sous la présidence de

MREYIN/CHANNIAN

Société anonyme au capital de 7.000.000 fcs

haiphong hanoi hongay

EXPÉDIENT TOUT PARTOUT



FUMEZ LE "GLOBE"



L'administrateur-délégué M. J. Aubry, a procédé à la nomination de M. A. Thirion comme commissaire aux comptes, en remplacement de M. Bourcier actuellement en Indochine.

Chemins de Fer de l'Indochine et du Yunnan

Les résultats du 1^{er} semestre de l'exercice en cours font ressortir un chiffre de recettes d'exploitation de 22.160.000 frs, montrant une augmentation de 500.000 francs sur le chiffre de la même période en 1930.

Nouvelle Compagnie Française de Kong

Le plan de réorganisation financière de la société vient d'être approuvé par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juillet sous la présidence de M. Mizraki, président du Conseil d'administration.

Il a été décidé de réduire le capital de 50 millions à 12.500.000 francs par l'échange de 4 actions anciennes contre une nouvelle.

Le conseil a été autorisé à augmenter ensuite le capital, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 40 millions par la création d'actions de priorité réservées aux actionnaires actuels dans la proportion de 90%, et au prorata des titres possédés par chacun d'eux. Les dites actions auront droit par priorité à un intérêt de 6%. Elles seront émises au pair. Les 10% d'actions restant disponibles seront réservées au conseil d'administration. — Il est prévu l'émission prochaine d'une première tranche de 15 à 20 millions.

Le conseil dans son rapport indique les amortissements qu'il jugerait utile de faire pour épurer la trésorerie de la société: une somme de 65.190.188 frs serait nécessaire pour amortir le portefeuille, diverses créances, et les résultats déficitaires de l'exercice 1930-31. Le conseil propose de réunir cette somme en prélevant 12 millions sur la réserve légale spéciale, 2 millions sur le fond de prévoyance, 12.399.053 frs sur le compte « prime sur augmentation de capital », 1.300.000 frs sur le report à nouveau et 37 millions représentés par la diminution du capital.

Le conseil ajoute que lorsque la situation de trésorerie aura été assainie, la société pourra travailler sur des bases appropriées à ses disponibilités.

Le rapport donne quelques précisions sur l'activité de la Société:

A la Côte d'Ivoire les exploitations viennent au 3^e rang parmi les exploitations forestières.

Au Gabon, les exploitations existantes permettent de travailler actuellement avec bénéfice. Malheureusement la situation de ces exploitations est aggravée par la crise allemande, car l'Allemagne leur offrait de larges débouchés.

Société Agricole des Caoutchoucs d'An-Phu-Ha

L'assemblée ordinaire s'est réunie le 22 juillet sous la présidence de M. Gustave Briand.

Les comptes de l'exercice 1930 ont été approuvés. Ils font ressortir une perte de 35.135 frs. Cette somme sera déduite du report à nouveau se montant à 445.301 frs. Il restera donc disponible après cette opération Frs 380.166.

La production de l'exercice écoulé a été de 60.866 kilos de caoutchouc.

Le rapport du conseil a rappelé qu'une assemblée générale en date du 3 septembre avait constaté l'annulation de 25.000 actions d'apport, librement consentie par les porteurs, et la réduction du capital du montant correspondant à ces actions, soit 2.500.000 frs. Le conseil a indiqué qu'une assemblée extraordinaire serait convoquée prochainement en vue de décider une nouvelle diminution du capital par l'annulation du solde des actions d'apport.

Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 21 juillet, présidée par M. Lucien Lannay administrateur-délégué de la Société. MM. Ducroiset et Mathée remplissaient les fonctions de scrutateurs. M. Lis était secrétaire.

12.000 actions sur 120.000 étaient présentes ou représentées.

Les comptes présentés à l'assemblée ont été approuvés. Ils font ressortir un produit net de 1.097.808 frs.

Sur proposition du conseil, cette somme jointe au report antérieur, formant ainsi un total de 1.239.208 frs 35, a été affectée aux dépréciations, provisions et amortissements ci-après, pour le complément desquels l'on a disposé de la réserve spéciale de 24 millions de francs:

Fluctuations sur portefeuille-titres	9.000.000 —
Dépréciations sur créances des agences d'Extrême-Orient	5.512.390 —
Dépréciations sur marchandises en stock en Extrême-Orient	5.105.400 —
Provision pour risques en cours des agences d'Extrême-Orient	5.111.122 —
Amortissement sur créances en France	510.295 —
soit un total de + 25 millions.	

Dans son rapport le Conseil expose tout d'abord que toutes les opérations commerciales de la Société ont été affectées par la crise mondiale: les récoltes de riz en Annam, en Cochinchine, au Tonkin ont été déficitaires; les cours du caoutchouc, du maïs, du poivre, etc... ont enregistré des baisses importantes et les produits en stock à la Colonie ont eu à subir une dévalorisation sensible.

Le rapport passe ensuite en revue les affaires auxquelles la Société a participé. La plus importante des participations est celle prise dans la Société du Domaine de Ké-bao qui représente plus de 2/3 de la valeur du compte portefeuille-titres (lequel se monte à 25.887.516 frs). Cette affaire est en bonne situation. Le conseil espère qu'elle continuera à se développer normalement. Le reste des participations est constitué par les intérêts pris dans la Société Agricole et Industrielle de Ben Cui, la Société

Agricole de Suzannah, An Loc, Cam Tiem, Bienhoa Industrielle et Forestière, Hauts Plateaux Indochinois, Société Agricole de Thap-Muoi.

La Société possède en outre des actions du Crédit Foncier de l'Indochine, de la Banque Franco-Chinoise, de la société pour l'outillage du Port de Saigon-Cholon et diverses parts dans des syndicats d'études. Le conseil insiste sur le fait que dans le présent bilan ainsi que dans les bilans précédents, les titres formant le portefeuille ont toujours été inscrits pour leur valeur nominale sans tenir compte des cours cotés.

Après lecture du rapport du conseil, le Président fait une courte allocution. Il dit quelques mots sur la crise économique mondiale et sur ses effets en Indochine. Il indique qu'en ce qui concerne la Société, toutes les dispositions ont été prises pour que les frais généraux et les frais d'exploitations soient réduits au strict minimum. D'autre part, la Société en qualité d'importateur et d'exportateur de toutes marchandises peut travailler à des prix très bas grâce aux mesures prises, ce qui diminue sensiblement ses risques de perte.

Faisant ressortir les bons résultats obtenus par la Société depuis sa fondation, le Président termine en disant toute sa confiance pour les résultats futurs. Il ajoute qu'au point de vue commercial la situation de la Société ira toujours en s'améliorant et que la vitalité et la force de production de l'Indochine permettent d'entrevoir encore des années prospères.

M. René Gigon-Papin est réelu administrateur pour 6 années. Les autres résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Brasseries et Glacières de l'Indochine

Le bénéfice net de l'exercice 1930 ressort pour 329.714 piastres indochinoises (contre 272.714 en 1929) Il a été prélevé en outre sur le compte de Profits et Pertes 397.008 piastres pour amortissements et réserves (contre 209.783 en 1929). Les actions anciennes et nouvelles ayant les mêmes droits pour l'exercice 1930, le dividende brut par action sera de 2 piastres 61, et de 1 piastre 32 pour les parts.

Société Indochinoise de Commerce d'Agriculture et de Finance

S.I.C.A.F. — En raison de la baisse persistante des cours sur les valeurs indochinoises, un amortissement de 2.463.293 frs a été effectué sur le portefeuille. Le solde débiteur de l'exercice ressort donc pour 3.183.977 frs (contre 6.276.885 en 1929.)

L'assemblée générale de cette Société devant avoir lieu aujourd'hui 28 juillet, nous serons probablement à même dans notre prochaine chronique de dire quelques mots sur le rapport qui aura été présenté aux actionnaires.

J.R.J.

MAISON DEMANGE

La mieux assortie de la Colonie en Parfumerie et Bonneterie
Tout ce qui concerne l'habillement des enfants

40, Bd Henri d'Orléans, Hanoi

Bd Paul-Bert, Haiphong

VARIÉTÉ

Les aveugles en Indochine

En Indochine le problème se posait, par suite de l'analogie de certains faits sociaux : surpopulation, pauvreté, ignorance de l'hygiène, insuffisance de la thérapeutique et de la pharmacopée sino-annamite, dans des conditions analogues à celles qui existent en Chine. Peut-être le climat contribue-t-il même à y rendre plus graves, certaines maladies. Nous avons donc trouvé en Indochine, un nombre considérable d'aveugles, presque tous les indigènes dans les régions surpeuplées du Tonkin et du Nord-Annam étaient frappés du trachome ou de diverses maladies des yeux.

La France avait donc ici une lourde charge à entreprendre : Elle n'a pas manqué de s'y donner. Grâce à la diffusion de la vaccine, la variole qui fermait tant d'yeux, en ferme tant encore aux Indes ou en Chine, a presque disparu de notre grande Colonie. L'action vigilante des médecins français et indochinois de l'assistance, de même que celle des médecins militaires, s'attaque directement au trachome et aux diverses maladies oculaires. L'école propage les notions d'hygiène, et les ba-mu récemment multipliées par M. le Gouverneur général Robin, veillent aux yeux des nouveaux nés.

Par ailleurs, des organisations spéciales ont été créées. Et d'abord la clinique ophtalmologique de Hanoi dont M. Albert Sarrault, frappé par le grand nombre des maladies des yeux avait eu l'idée dès 1911, fut ouverte en 1916. L'envoi pendant la guerre, de nombreux Annamites en France, souvent indisponibles par suite de l'état de leurs yeux et qui constituaient une menace pour les populations françaises, attira l'attention de la Métropole sur le trachome indochinois. Le développement des institutions spécialisées fut hâté. La clinique devint un institut annexé à l'École de Médecine et chargé, en même temps que des soins aux malades, de l'enseignement théorique et pratique aux futurs médecins indochinois. Des brigades ophtalmologiques furent créées et chargées de parcourir les campagnes. Des instituts nouveaux étaient fondés en 1920 à Cholon et à Hué où le Résident supérieur, M. Pasquier, fondait en même temps une inspection oculistique des écoles. Le Cambodge et enfin le Laos lui-même, cependant moins atteints créaient aussi des services analogues.

Par ailleurs des groupements divers : Croix-Rouge, missionnaires, ajoutaient l'action de leurs dispensaires ou de leurs infirmeries à celle des organismes officiels.

Cependant la situation reste encore des plus graves.

L'action des services spécialisés ne s'exerce en effet que dans les capitales ; celle même des médecins de l'assistance dont le nombre est minime par rapport à la population et au nombre des malades ne peut ainsi s'exercer efficacement en dehors du chef-lieu.

Cette action se heurte surtout à des traditions fortement enracinées ; un des collyres populaires n'est-il pas l'urine parfois peuplée de gonocoques ? Les leçons apprises à l'école restent lettre morte et les hommes les plus instruits jugent trop souvent que notre médecine, excellente pour nous, ne vaut rien pour l'Annamite qui doit, dans ce domaine aussi, rester fidèle au passé.

On ne peut donc s'étonner que le nom-

bre des aveugles, dans les régions surpeuplées du Tonkin et du Nord-Annam, approche d'un pour cent, ce qui donne une véritable armée. De l'avis des spécialistes quatre-vingt pour cent de la population subit les atteintes du trachome.

En ce qui concerne l'éducation des aveugles, presque rien n'a été fait. Le seul établissement officiel est à ma connaissance celui qu'à Cholon dirige avec beaucoup de compétence et de dévouement, un aveugle M. Bazergue qui a réussi à y former des musiciens, des brosiers, etc. Mais par suite de la résistance de l'indigène au dépaysement, ses élèves se renouvellent trop peu. Des efforts ont été réalisés aussi sur divers points du territoire par la mission.

Cependant la diffusion de notre civilisation risque, si l'on n'y prend garde, de porter atteinte aux situations acquises par les aveugles. Les devins que nous rencontrons avec leur petite boîte laquée guidés par un enfant ou un chien ou trotinant avec leur canne, semblent avoir encore de bons clients. Ne sont-ils pas menacés par le développement d'idées nouvelles, favorables aux moqueries dont les accable l'auteur du Luc-Van-Tiên ? Les musiciens qui cheminent parfois en file indienne, chacun plaçant la main sur l'épaule de celui qui les précède, trébuchant sous la conduite d'un demi-voyant ne semblent pas dans une situation bien prospère et ne sont souvent guère que des mendiants.

Quelle tristesse aussi que d'apercevoir

parfois, dans la campagne quelque aveugle tournant le moulin à paddy avec le geste douloureux de l'esclave antique.

Il semble donc urgent d'entreprendre une véritable croisade contre des maladies aussi fréquentes, aussi contagieuses, aussi douloureuses pour les individus, aussi graves pour l'économie du pays : (famille et commune sont accablées par les lourdes charges que constituent pour elles les infirmes) maladies enfin souvent si faciles à prévenir ou à guérir.

L'action ne peut être efficace qu'à condition d'être massive : elle doit être une action de propagande en même temps qu'une action médicale.

Administration française et indigène, école, armée s'emploient à faciliter et à prolonger l'action des médecins. Ne serait-il pas indispensable pour mener à bien un effort aussi ample, qu'à l'action médicale renforcée par ces diverses formes d'action officielle, renforcée aussi depuis longtemps par les missionnaires, s'ajoutent, en se coordonnant et en s'intensifiant, les efforts bénévoles des industriels, des commerçants, l'action de la presse, celle aussi, de personnes charitables, et tout spécialement des femmes françaises et annamites dont l'action généreuse peut être si efficace.

Sous quelle forme exacte ? par quels moyens pratiques ? L'association dont nous avons parlé, les fixera en se créant.

MARCEL NER

France Indochine

Société Française des Distilleries DE L'INDOCHINE

Société Anonyme au capital de 33.000.000 de francs

Siège Social à PARIS — 10, Rue de la Boétie

SIÈGE ADMINISTRATIF

HANOI — 55, Boulevard Gambetta — HANOI

Direction de Cochinchine — 19, Place du Théâtre — SAIGON

USINES A :

HANOI — NAMDINH — HAIDUONG — CHOLON — BINHTAY

Adresse Télégraphique : DISTAMY

Riz — Alcools Rectifiés Extra-Neutres
Rhums - Tafias — Eaux de vie de riz
Liqueurs indigènes parfumées
Alcools dénaturés
(pour l'Industrie, le Chauffage et l'Eclairage)
Vinaigre de riz

CHEZ NOS CONFRÈRES

Pas de moratoire

Le nouveau COMITÉ FRANCO-ANNAMITE DE DÉFENSE ÉCONOMIQUE DE LA COCHINCHINE demande dans une pétition au gouvernement :

1° Le sursis à toute mesure d'exécution du chef de toute dette antérieure au 1-1-1931 et la réduction du taux d'intérêt à 6% jusqu'à l'octroi du Crédit à long terme qui doit les consolider.

2° L'installation de toute urgence, non point à Paris, mais dans chaque pays de l'Union Indochinoise, du Crédit à long terme, ouvert si généreusement à la Métropole à l'Allemagne, la Roumanie, la Serbie etc.

A ce sujet l'OPINION (Saigon) écrit :

Fort bien !

Pas de moratoire disions-nous hier. Et nous insistons: il ne faut pas d'arrêt brusque dans les transactions, pas de mesure qui crée et entretienne la méfiance au lieu d'instaurer la confiance. Par contre que l'on prenne des mesures de protection en faveur des débiteurs honnêtes, qui eux-mêmes ont des créances qu'ils ne peuvent faire rentrer.

Qu'on sursoie donc à toute mesure exécutoire !..

Il n'y a que les Chettys qui puissent se réjouir, en leur âme de vautours, de la détresse des temps !

Pareilles mesures de protection doivent être restrictives et limitatives. Le commerçant, l'industriel qui s'appuient sur leur travail sont dignes d'intérêt ; ne le sont pas les forbans, qui se sont lancés, dans leur soif d'accaparement, dans de folles aventures, tentant de tout, touchant à tout, et faisant tous les métiers sans en connaître un seul.

D'ailleurs, le gouvernement avant d'en venir là pourrait par de sages interventions, empêcher l'appauvrissement de ce pays en empêchant l'évasion de l'or, celle des capitaux et en s'opposant à leur drainage vers la Chine ou même vers l'Europe.

G.H.

L'Opinion

Les remèdes à la crise

D'après le COURRIER SAÏGONNAIS le Gouvernement général projetterait, pour atténuer la crise en Cochinchine, de créer un Crédit foncier assez analogue dit-on, à celui qui fut institué en Algérie et y donne de brillants résultats.

Il n'est pas douteux que cette institution — si elle est destinée à transformer en crédits à longs termes des créances à courtes échéances — ait sur les finances de la Cochinchine les plus heureux effets.

Notre confrère suggère au gouvernement général de s'adresser à la Banque de France pour trouver la somme nécessaire. Il croit savoir que la Banque de France qui a largement ouvert ses coffres au Crédit colonial, serait disposée à avancer à une institution de ce genre, placée sous la garantie du gouvernement les 200 ou 300 millions nécessaires à un taux très bas puisqu'il s'agirait de 2% par an.

Indépendance Tonkinoise

M. Reynaud

Et c'est à un pays qui se trouve dans une mouise pareille qu'on va infliger une dépense de 3 ou 400.000 piastres pour permettre aux populations de contempler la physionomie de M. Paul Reynaud et de l'en-

tendre apporter le salut de la République. Vraiment l'heure est mal choisie et l'on pourrait employer l'argent du contribuable un peu plus utilement.

LE GAC

Courrier d'Haiphong

N.D.L.R. — Mais non, mais non, nous n'aurons pas un sou à déboursier. M. le ministre vient à ses frais, les huit dactylos, les six valets de chambres, la mission cinématographique, les parlementaires, les experts, les dames de ces messieurs, leurs filles, leurs nièces, tous des touristes voyageant à leurs frais, apportant de l'argent à la colonie. Enfin, le Tourisme devient une industrie payante !

Alors, que M. le ministre soit le bien venu et souhaitons qu'il rentre en France encore ministre. Au fait, si cela ne doit rien coûter à la colonie ses successeurs pourront venir chacun à son tour se faire sur place une compétence.

D'ailleurs le vrai ministre, celui qui demeure et qui tire les ficelles des pantins, M. Joseph, est de la partie. Qu'il ait, lui, une impression personnelle, regarde et écoute, l'autre plastronant et pérorant, cela peut avoir, aura du bon.

Mais si cette visite ne coûte rien à la colonie, ni en crédits avoués ni en crédits dissimulés, elle cause un fameux branle-bas dans les milieux administratifs. Dans divers services, deux mois d'avance on s'en occupe déjà toutes autres affaires cessantes, et les chefs de services ont déjà reçu l'ordre d'avoir à prévenir tous leurs subordonnés de se tenir prêt. C'est pire que la revue d'une garnison par le chef du corps d'armée.

Le Voyage de M. le ministre

Il paraît que M. Paul Reynaud, ministre des colonies, ne saurait voyager sans une suite auprès de laquelle palirait celle des ambassadeurs et même celle des princes de l'Ancien Régime.

Voici, paraît-il, comment sera composée cette suite d'une simplicité républicaine :

« Deux sénateurs, quatre députés, son chef de cabinet et son secrétaire particulier, six conseillers techniques dont un membre de l'institut, deux officiers d'ordon-

nance, un interprète, huit dactylographes du beau sexe et six valets de chambre »

On voit d'ici ce que coûtera ce voyage insensé, en temps de crise.

Le Presse Indochinoise

N.D.L.R. — On a dit 4 à 500.000 piastres ; mais ce n'est pas vrai. Un de nos confrères a été rassuré à ce sujet au Gouvernement général : On ne demandera aucun crédit dans ce but, vous comprenez ?

Le retard aux grands travaux

Nous souhaitons bien vivement qu'avant son départ, M. Paul Reynaud ait entre les mains l'OFFICIEL du 29 juillet et qu'il ait le loisir de consulter l'arrêté portant le remaniement du budget général.

Il y trouvera quelques diminutions de crédits qui lui donneront à réfléchir :

Chapitres 56, 57, 58, 59 Personnel des Douanes	250.000 \$
Ch. 108. Aéronautique civile (Infrastructure et équipement des lignes)	100.000
Ch. 126 P. T. T. Travaux complémentaires des lignes.	87.990
Ch. 132, 133. Travaux publics personnel	1 382.000
Ch. 134 Travaux publics, matériel.	283.810
Ch. 136 Travaux publics, Travaux complémentaires, grosses réparations.	707.000
Ch. 137 Travaux neufs, navigation, aménagement hydraulique	590.900
Ch. 138 Travaux neufs, routes	658.500
Ch. 139. Travaux neufs, bâtiments civils	1.768.600
Ch. 140 Participation du budget ordinaire au programme des grands Travaux neufs.	6.000.000

Encore quelques chiffres édifiants :

	Credit primitif	Diminution
Travaux d'irrigation du Tonkin (personnel européen et indigène).	124.600	124.600
Travaux de digues du Tonkin (personnel).	206.700	206.700
Ligne de Tan-Ap à Takhek	91.500	91.500

Meilleur marché que la cire et l'encaustique qui poissent

FLUIDE-EXPRESS



sèche instantanément

Evite l'Entretien Journalier du Mobilier
il remet à neuf Malles et Valises

Tout ce qui est passé au Fluide Express ne moisit plus.

En bidons de 1\$50, 0\$80, 0\$45 Grands Magasins — Epiceries

Grands Magasins Réunis : Rayons Ménage — Electricité — Quincaillerie — Armes



FUMEZ LE "GLOBE"



Ligne de Nhatrang à Tourane	145.900	145.900
Programme de la mission Perrier et de Rouville	620.000	149.000
Port de Hanoi	200.000	190.000

En somme, tous les travaux d'outillage économique sont arrêtés ou mis au ralenti, sauf une exception : les travaux d'hydraulique dans le Nord-Annam, que le gouverneur général a très sagement décidé de poursuivre ou de mettre en œuvre pour des raisons politiques. Il n'en reste pas moins que l'année 1931 marque un temps d'arrêt dans la mise en valeur de l'Indochine et que, pour la première fois depuis bien longtemps, le budget général se trouve dans l'impossibilité de consacrer une partie de ses ressources aux grands travaux d'utilité publique. L'emprunt y suppléera fort heureusement, mais il n'en résultera pas moins un retard sérieux dans l'exécution des programmes.

Courrier d'Haiphong

N.D.L.R. — Seulement il ne faudrait pas que la seconde tranche d'emprunt tardât trop, ni même la troisième ; car ce sont de bien petites tranches d'un petit gâteau quand on pense aux formidables gâteaux tout entiers accordés à l'Allemagne.

Chinois et Coréens

Nos lecteurs ont pu lire dans les quotidiens l'article si clair et si documenté que l'A.R.I.P. a distribué à la presse, sous le titre : LES CONFLITS ENTRE CHINOIS, CORÉENS ET JAPONAIS ET LA PROPAGANDE COMMUNISTE DANS LA REGION DE KIEN TAO (Corée) les causes des troubles qui ont ensanglanté récemment le Nord de la Corée et qui menacent la paix entre Chinois et Japonais y sont exposées d'une façon parfaite.

C'est d'ailleurs très fréquemment que l'Agence Radio télégraphique de l'Indochine et du Pacifique nous fournit sur la Chine, le Japon et la Sibirie Orientale des études remarquablement documentées et nous sommes heureux de saisir cette occasion de l'en remercier et de l'en féliciter. Nous ne lui ferons qu'un reproche, c'est de ne pas exiger au bas de toutes les études ainsi fournies à la Presse l'indication de l'origine. Le lecteur y tient car il aime à connaître la source des informations ; c'est pour lui, dans le cas d'informateurs comme certains correspondants de l'A.R.I.P. une garantie de premier ordre.

C'est d'ailleurs aussi une simple question de courtoisie sinon d'honnêteté.

Laotiens et Annamites au Laos

Je reviens à la question annamite.

Il est entendu que, le Laos ne pouvant nous fournir aucun artisan, aucun ouvrier nous sommes obligés d'en faire venir d'Annam.

Mais nous retombons dans la même erreur. Nous laissons les Annamites au milieu des Laotiens. Le Laotien, brimé, et très fier — c'est sa grande qualité — souffre sans rien dire, et s'en va.

Ici, M. Phetsarath a raison. Il est déjà parti et il partira encore des Laotiens qui s'en iront au Siam. C'est à nous de les retenir, c'est à nous de les faire revenir.

Et c'est facile : il suffit d'envoyer au Laos des Français qui, comme les anciens, savent aimer les indigènes et savent les comprendre.

Il faudrait un volume, mon cher Bellevall, pour vous expliquer pourquoi il y a

au Laos des noms de Français que les Laotiens n'oublient pas : Pavie, Morin, Vacle, Rémy, et tant d'autres. Ils pouvaient avoir leurs défauts, mais ils avaient la qualité suprême : ils avaient compris le pays qu'ils étaient chargés d'administrer !

GUSTAVE SALÉ dans *l'Indochine*

A l'Exposition. Une petite ris-tourne pour l'exposition

D'après l'OPINION (Saïgon) les recettes de l'Exposition seraient d'ores et déjà (22 Juin) de 209 millions pour 206 de dépenses et M. Outrey aurait à ce sujet fait remarquer à M. Guesde « que certains concours, notamment celui de la Presse d'Indochine n'avaient pas été rétribués, alors que les fonds de publicité avaient été distribués largement à la presse de France, de l'Etranger et Coloniale de France ».

Le député de l'Indochine a obtenu gain de cause. Le Grand Conseil (de l'Exposition) a décidé d'allouer au Commissariat de l'Indochine une somme d'un million de francs qui servira à régler certaines dépenses soldées par le budget de l'Indochine et à allouer à la presse du monde entier.

l'Opinion

N.D.L.R. — Nous ne comprenons pas très bien la dernière phrase, à moins de faute d'impression et qu'au lieu de : à ALLOUER, il faille lire : ALLOUÉS. Serait-ce que l'Indochine (à savoir, en son nom le prince Guesde) aurait déjà versé un million qui aurait servi à payer des journaux du monde entier à l'exclusion de ceux d'Indochine ? Nous savons déjà que M. Guesde avait construit à nos frais un fort joli pavillon de la Presse, dont la Presse indochinoise aurait été exclue sans l'énergique protestation de notre confrère Tirard !

En tout cas ce million doit être non pas alloué à l'Indochine, mais restitué, avant tout partage des bénéfices de l'Exposition.

Ceux-ci semblent devoir être importants. Toutefois on ne peut les appeler bénéfices qu'une fois rentrés dans leurs débours tous ceux qui ont contribué financièrement au succès de l'Exposition. En tout cas ils y ont droit au prorata de leurs dépenses.

Et l'Indochine et les Indes Néerlandaises ne doivent pas être oubliées, et devraient

même venir en premier lieu. Le Gouvernement général fera bien de se préoccuper dès maintenant de cette question ; ne récupérerait-il que dix millions de francs, soit un million de piastres que cela en vaudrait la peine.

Nouveaux confrère

Nous apprenons la naissance à Saïgon d'un nouveau confrère « Le Temps d'Indochine » organe tri-hebdomadaire, dont les bureaux seront installés 3 et 5 place du Théâtre. La feuille nouvelle sera dirigée par M. Huynh-van-Chinh, plus connu en journalisme sous le nom de « Tu-Do », pseudonyme sous lequel il écrivit fort longtemps de remarquables articles à l'OPINION.

Nous adressons au « Temps d'Indochine » nos vœux de succès et de prospérité...

Société médico-chirurgicale

Au bulletin du mois de mai, un résumé de l'organisation antipaludique en Indochine. Une étude très approfondie avait déjà été faite, on s'en souvient, en ce qui concernait la lutte antipaludique sur les chantiers des Travaux publics. Mais il n'est pas superflu de répéter que le paludisme est combattu maintenant de façon sérieuse et scientifique.

Diverses notes intéressantes sont dues à MM. les Docteurs Bailby, Dorolle, Moreau et Sambuc.

Vraiment nos médecins ont le feu sacré, heureux symptôme de l'état général de l'élite intellectuelle du Tonkin.

RENÉ THÉARD

INGÉNIEUR-CONSEIL

69, Boulevard Henri Rivière

Correspondant de la Société

des Ingénieurs civils de France

pour le Tonkin à Haiphong

Bureau d'Etudes

et Constitution d'Affaires Industrielles, Immobilières, Agricoles, Financières, etc.

Télégr. **Théard**. — Haiphong

TÉLÉPHONE 135

Lugagne Code

Chargeurs Réunis. LIGNE DE L'INDOCHINE

1° — Service Paquebots

Itinéraire	Navires	de Marseille	de Haiphong	Passagers
Bordeaux-Mars.-P.-Saïd	Désirade	9 Juil. 1931	20 Août 1931	1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.
Djib.-Colombo.-Singap.	Cap Padaran	6 Août 1931	18 Sept. 1931	—
Saïg.-Tourane-Haiphong	Cap St Jacques	3 Sept. 1931	16 Oct. 1931	—
Tourane-Saïg.-Singap.	Cap Varella	2 Oct. 1931	14 Nov. 1931	—
Colombo Djib.-P. Saïd	Cap Tourane	30 Oct. 1931	12 Déc. 1931	—
Mars.-Nantes-Bordeaux				

2° — Service des vapeurs de charge

Itinéraire (Hambg)Dunk.	Navires	de Marseille	de Haiphong
Anv. Havre, Mars., P. Saïd			
Djib.-Sing.-Saïgon-Tourane			
Tourane-Haiphong-Saïgon	d'Entrecasteaux	10 Juil. 1931	23 Août 1931
Sing.-Colombo, Djib. (fac)	Dupleix	8 Août 1931	21 Sept. 1931
P. Saïd, Mars., Havre, Dunkerque-Anvers			

3° — Autres lignes. — Entre la France et l'A. O. F., la France et l'Amérique du Sud. Paquebots de luxe rapides entre la France, le Sénégal et l'Amérique du Sud lignes desservies par la Cie Sud-Atlantique.

Pour frets et passages de l'Indochine s'adresser :

Agences : Saïgon : Agence Générale,
Haiphong : Agence
Tourane : MM. DENIS Frères

Changhai : MM. RACINE & Cie
Hongkong : Messageries Maritimes
Singapour : MM. les Successeurs de Moine, Comte & Cie

INFORMATIONS DIVERSES

Pour les affamés du Nghê-Tinh. — M. le Résident Supérieur vient d'autoriser la formation d'un Comité de secours pour venir en aide aux habitants du Nord-Annam (Vinh et Hà-Tinh) atteints par la famine consécutive à une sécheresse persistante.

Le Comité, présidé par S.E Hoang-Trong-Phu, Tông-dóc de Hadong, et composé de MM. Nguyễn-Nang-Quốc et Nguyễn-Dinh-Quí, Tông-dóc en retraite, Phạm Quỳnh et Nguyễn-Van-Vinh, publicistes, Phạm-Huy-Lúc, président de la Chambre des Représentants du Peuple, Lê-Van-Phúc, Imprimeur, Lê-Thanh-Y, professeur, et de délégués de divers groupements et associations annamites, a ouvert dans tout le Tonkin une souscription publique, dont le produit en argent et en nature (riz) sera envoyé au fur et à mesure à Messieurs les Résidents des provinces intéressées, cette souscription durera deux mois.

Les divers journaux ont été priés de recueillir les souscriptions de leurs lecteurs, dans le but de permettre à ceux-ci de contrôler par les listes qui seront publiées, l'emploi de leurs dons.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir adresser leurs souscriptions à ce moment à M Lê-Van-Phúc, Imprimerie Tonkinoise, 80 rue du Chanvre, qui nous en avisera, à condition bien entendu que le don porte la mention SOUSCRIPTION EVEIL ECONOMIQUE.

Nous attirons une fois de plus l'attention de nos lecteurs sur la gravité de la calamité dont s'agit : chaque jour et en grand nombre des malheureux meurent de faim et c'est un spectacle à fendre l'âme que présentent certains villages.

Le Gouverneur général à Namdinh. — Le 17 août M. le Gouverneur général, P. Pasquier, s'est rendu à Nam-Dinh pour examiner la situation politique et économique de cette circonscription et inspecter les importants travaux d'hydraulique agricole qui y ont été effectués au cours de ces derniers mois.

A Nam-dinh, le chef de la Colonie a visité l'usine des eaux, qui fonctionne depuis 18 mois et peut fournir 3.000 m³ d'eau par jour, ainsi que le nouveau bâtiment du Mont-de-Piété, qui vient d'être construit et dont l'aménagement parfaitement approprié à sa destination, a particulièrement retenu son attention. Il s'est rendu également sur les chantiers des nouvelles Halles et de la future mairie, qui seront achevées avant la fin de l'année.

Le Gouverneur général partit ensuite pour le phu de Nghia-Hung où il inaugura l'écluse, qui vient d'être construite sur l'arroyo de Trang-Vinh, mettant celui-ci en communication avec le canal de Namdinh. Un notable exprima au chef de la Colonie la gratitude des habitants du phu de Nghia-Hung et du huyen de Vu-Bai pour l'exécution du travail qui, assurant en été l'écoulement du trop plein des eaux permettra à trente villages de faire deux récoltes chaque année sur 10.000 hectares de rizières.

A Nghia-Hung, le Gouverneur général et sa suite se sont embarqués sur le QUERNE pour gagner par le canal de Nam-Dinh et le Day, le village de Lac-Môn-Trai, d'où ils se rendirent en auto à Mè-Lâm, où exis-

tent d'importants lais de mer qui viennent d'être endigués.

La digue, qui a été construite sur ce point en deux mois, du 10 avril au 15 juin, a une longueur de 15 kilomètres 283 mètres. Elle mesure 2 m 50 de hauteur, 12 m 50 de largeur à la base et 5 mètres au sommet. Elle représente 335.000 m³ de terrassement.

La construction de cette véritable chaussée de géants n'a coûté que 20.000 piastres en chiffres ronds. Elles permettra de préserver de l'eau salée près de 10.000 mau de terrains qui pourront être mis en culture et nourrir 12.000 habitants environ.

Ces lais de mer, érigés en còng-diên, seront attribués en partie aux villages riverains, qui y constitueront sept hameaux et le reste permettra la création de six nouveaux villages avec 2.300 inscrits prélevés sur les communes les plus peuplées de la province.

Le Gouverneur général a ensuite distribué un certain nombre de médailles d'honneur aux notables et habitants qui se sont fait remarquer à cette occasion par leur activité.

En quittant Namdinh M. Pasquier a vivement félicité MM. Chapoulart et Trân-van-Thông, les remerciant de l'impression très réconfortante qu'il retirait de sa visite.

Il faut se souvenir en effet que la province de Namdinh a été très éprouvée par le typhon de 1929 et qu'elle a été soumise pendant plus d'un an à une propagande de communistes acharnée.

MM. Chapoulart et Trân-van-Thông ont su relever les ruines accumulées et protéger, en détruisant tous germes subversifs, la santé morale du pays confié à leur administration. M. Pasquier a été heureux de le constater et de leur exprimer toute sa gratitude. Il a également éprouvé la satisfaction de se rendre compte que la crise économique actuelle tendait à s'atténuer, les achats de riz et paddy ayant repris ferme.

D'après un communiqué officiel

N.D.L.R. — Voilà comme nous aimerions lire des communiqués une ou deux fois par semaine.

Nous sommes particulièrement heureux de voir M. le Gouverneur général rendre justice à l'activité de M. le gouverneur Trân-van-Thông et au zèle et à l'habileté de M. le Résident Chapoulart, grâce auquel même pendant les longs mois de misère causée par la catastrophe de 1929 et malgré l'insignifiance des crédits mis à sa disposition, M. Chapoulart a maintenu l'ordre et le calme dans cette population sans avoir besoin d'user de rigueur.

Au Bureau de la Presse du Gouverneur Général. — Nous avons reçu la visite de M. Silbert, avocat, que M. Pasquier a ramené avec lui de France, pour diriger son : bureau de la Presse.

Homme courtois et discret, M. Silbert n'a pas, semble-t-il, la prétention d'avoir une action sur la presse, mais seulement de la renseigner sur ce qu'on lui laisse voir au Palais, non pas comme certains de ses prédécesseurs, uniquement les invités et les menus, mais les actes publics de M. le Gouverneur général et ce que celui-ci veut bien communiquer au public de ses rai-

sons et intentions. En dehors de ce travail nous avons l'impression que M. Silbert a cette qualité essentielle à un journaliste : la curiosité, qui le porte à regarder autour de lui sans oeillères et à écouter d'autres sons que celui des cloches officielles ; il rentrera en France avec un bagage utile.

Mais d'où vient ce titre de « Directeur de la Presse », que nous avons entendu au Palais Puginier et lu chez certains confrères peu vigilants ? Faisons attention, ne nous faisons pas d'illusion sur le respect qu'a M. le Gouverneur Général pour la liberté de la Presse. Il ne l'attaquera pas de front mais patiemment et indirectement il cherche à la miner, avec l'aide, on le sait de cet autre ennemi de la liberté de la Presse, M. Albert Sarraut.

Ce titre de Directeur de la Presse ne nous dit rien qui vaille. Aucun journaliste qui se respecte ne doit l'accepter ; tous nous devrions protester et exiger la suppression de ce titre insolent. Le bureau de la presse est un intermédiaire sauf le droit pour le journaliste de ne pas passer par lui. Il n'a pas à donner d'ordres, de directives, pas même de conseils ; et nos confrères quotidiens s'honoreraient en n'insérant pas littéralement toutes les informations et articles qu'ils reçoivent par cette source. On risque de se laisser engager inconsciemment dans des petits chemins du point d'aboutissement desquels il serait imprudent de ne pas s'inquiéter.

Chers confrères de la Presse, soyons vigilants, ouvrons l'œil, pesons et soupesons. Pour nous, nous n'oublierons jamais ces instructions que le fonctionnaire chargé de la censure au Tonkin en 1915 donnait à son délégué à Haiphong, le regretté commandant Bouchet : « NE LAISSEZ PASSER AUCUNE CRITIQUE D'UN ACTE QUELCONQUE D'UN FONCTIONNAIRE QUELCONQUE ». Déjà à cette époque ce censeur avait une âme de conventionnel. L'EVEIL ECONOMIQUE, lui, a d'ailleurs échappé, pendant la guerre à cette censure, du fait que son propriétaire directeur étant militaire, logé et nourri à la caserne, il était censé être censuré par l'autorité militaire. Heureusement celle-ci était autrement libérale que l'autorité civile et jamais malgré nos imprudences de débutant, la censure ne joua pour nous, pas même au moment des événements de Thai-Nguyen.

La visite de l'Alerte à Hanoi. — Dans notre récente note illustrée sur le séjour de ce navire de guerre à Hanoi, nous avons fait pour un nom propre une faute d'orthographe inexcusable chez un vieux Tonkinois et dont nous ferons donc humblement notre mea culpa, en priant nos lecteurs d'attribuer cette erreur à l'étourderie.

Parlant de ce vieux loup de mer et de fleuves, qu'est M. Mérello, capitaine des Flottilles des Douanes, qui a si bien guidé l'ALERTÉ dans les zigzags du Lach Tray et du Canal des Bambous, ne l'avons nous pas baptisé Moreno ?

Qu'il nous pardonne en pensant à cet homme de cœur que fut don Gabriel Garcia Moreno, président de la République de l'Equateur, dont notre mère nous faisait lire la vie dans un beau livre au temps de notre jeunesse.

Grands Magasins Réunis : Rayons nouveautés dames et hommes

On a comme ça des réminiscences à partir d'un certain âge.

M. le Gouverneur de Cochinchine et les Français sans travail. — Au sujet de la situation pénible de Français, assistants de plantation, récemment congédiés en raison de la crise, monsieur le Gouverneur a écrit à M. le Président du Syndicat des planteurs de caoutchouc :

J'aime à penser qu'avant de licencier ce personnel français, les directeurs d'exploitation n'ont conservé à leur service aucun étranger de même catégorie dont la présence ne pourrait s'expliquer que par des aptitudes spéciales assez rares pour que des assistants français ne puissent les posséder ou les acquérir.

Le concours apporté aux plantations atteintes par la crise me permet, à l'heure actuelle, de réclamer en faveur des Français de la colonie ou venus pour y travailler, la place qui leur revient dans les exploitations que le gouvernement a aidées et soutenues en période difficile.

Dans ces conditions, j'espère qu'aucun étranger ne sera recruté pour occuper un poste tenu par un Français et qu'aucun Français ne sera licencié, par mesure d'économie, tant qu'il restera un étranger en service sur la plantation.

Pour remédier à la crise. SAIGON 11 AOUT.

— Le COURRIER SAIGONNAIS suggère au Syndicat des Riziculteurs de se constituer en société de gérance qui rachèterait les terres mises en vente et en assurerait l'exploitation à l'aide des anciens propriétaires. La crise passée, la Société gérante revendrait ou rendrait ces terres aux anciens propriétaires moyennant le remboursement des sommes qui auraient été ainsi avancées. Le COURRIER estime à deux millions de piastres le capital nécessaire.

N.D.L.R. — Très bien ; cela vaut mieux que de descendre manifester dans la rue comme tel l'a suggéré, qui aurait cependant de bonnes raisons de ne pas causer d'ennuis à M. le Gouverneur général.

La Caisse française de crédit agricole de Saïgon. — Voici, au sujet de cette caisse, quelques renseignements communiqués au Courrier de Saïgon par le colonel Sée, gérant de cette caisse.

— Le gouvernement, lorsqu'il supprima les prêts de toute nature et institua les prêts de campagne, a affecté à la Caisse française de Crédit Agricole Mutuel une somme de 300.000 \$. Plus tard ce plafond étant insuffisant, on l'a élevé à 500.000 \$. Le 13 mai dernier le montant des prêts consentis représentait 259.000 ; il restait en caisse 41.000 \$ auxquelles vinrent s'ajouter les 200.000 \$ accordées en supplément à la suite de la réunion du comité des Directeurs de Banques de Crédit Agricole.

« Depuis, la Caisse a consenti des prêts pour 151.000 \$ ce qui nous conduit au chiffre total de 410.000 \$ avancées.

La caisse dispose donc encore de 90.000 \$ de crédit, mais je doute que la totalité de cette somme puisse être absorbée par les demandes nouvelles, car le ralentissement des demandes est considérable.

« Je crois que nous avons atteint le plafond des demandes et avec 450.000 \$, le plafond des prêts aux colons français et naturalisés.

Peu de difficultés pour le règlement de ces prêts. Nous n'avons, à l'heure actuelle, pas plus de cinq demandes en souffrance. Le Gouvernement a été très large, voire dans certains cas -- fort indulgent.

Deux ou trois gros prêts seulement de 15.000 \$ sont le maximum qui puisse être délivré. Il s'agit généralement de sociétés ayant 3 et 4.000 hectares...

L'Indochine Française. — Voici enfin une œuvre de bonne documentation économique et en même temps de lecture agréable, publié par « LES EDITIONS PITTORESQUES », dans sa collection Arista.

L'auteur est M. René Théry, directeur de l'ECONOMISTE EUROPEEN rapporteur général de l'Institut Colonial, l'un des journalistes éconômistes les plus sérieux de la Métropole.

L'auteur nous prévient que la plupart des photographies lui ont été GRACIEUSEMENT communiquées par l'Agindo. Gracieusement ? Hum ! Traîtreusement serait plus exact ; aussi pourquoi ne pas s'adresser aux amis et confrères d'Indochine. De même pour certaines statistiques, vieilles de 20 ans !

Hommes et bêtes des Colonies Françaises. — éditée par L'ANIMATEUR DES TEMPS NOUVEAUX 37, rue de Liège, PARIS (8^e)

Prix : 4 francs

Notre confrère vient de faire paraître, sous ce titre, un numéro hors-série, très bien présenté et documenté.

En 67 photographies artistement présentées, il évoque les principaux types d'hommes et d'animaux des colonies françaises.

Les pionniers du Soudan. — Un très bel ouvrage — deux volumes de 560 pages chacun, illustrés de 160 gravures et de 20 cartes historiques éditée par la Société des Publications Modernes (Animateur des Temps Nouveaux) 37, rue de Liège, PARIS (8^e).

« Les pionniers du Soudan », c'est l'histoire de la conquête du Haut Fleuve Sénégal et de la Vallée moyenne du Niger, de 1879 à 1894, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Tombouctou : livre d'or de la bravoure, de l'énergie, de l'ingéniosité françaises.

Cet ouvrage est dû à la plume d'un des hommes qui, par expérience, par étude et par talent, était peut-être le seul qualifié pour l'écrire, M. Jacques Meniaud.

De l'avis de toutes les compétences coloniales, cet ouvrage « Les Pionniers du Soudan » est un véritable chef d'œuvre d'exactitude, de probité historique, en même temps qu'il est agréable, et même passionnant à lire, grâce à une grande clarté et précision de style, et à la richesse pittoresque des événements parfois fantastiques qui y sont révélés.

Le Port de Camau. — La Chambre d'Agriculture de Cochinchine nous a appris pourquoi l'Administration s'oppose à ce que le port de Camau soit ouvert au commerce.

Voici un extrait de la lettre de M. Chêne à ce sujet :

Voici la véritable raison de l'interdit qui pèse sur Camau :

Le pétrole des Indes néerlandaises est venu souvent se vendre à Camau, faisant l'objet d'un commerce rémunérateur. Nous nous souvenons l'avoir payé à raison de une piastre la touque.

Certaine compagnie qui vend ses essences et pétroles à haut prix, s'en est émue, elle a fait une démarche et a su frapper à la bonne porte.

Résultat, nous payons maintenant le pétrole 3 p. 60 la touque. Il nous vient de Saïgon par un magnifique bateau à moteur — et bien entendu, tous les efforts de notre Chambre d'Agriculture se brisent devant un tel veto.

Qu'importe qu'une région de 400.000 hectares soit fermée au commerce et que le paysan crève littéralement de faim, pourvu que les désirs d'une Compagnie étrangère puissante soient scrupuleusement respectés !

M. Guyonnet cite, à propos de pétrole, des faits analogues ayant eu Rachgia pour théâtre. Nous sommes en présence d'un monopole de fait, un monopole déguisé.

M. Guyonnet explique comment la concurrence est impossible pour les petits commerçants et montre que, à l'exception des compagnies étrangères qui sont détentrices de ce monopole et que les taxes protègent, les petites compagnies paient en taxes des sommes supérieures au prix de la marchandise elle-même.

N.D.L.R. — Le TRUC est simple. Les grosses compagnies qui amènent le pétrole en vrac et ne paient donc de taxe que pour le pétrole même, ont obtenu qu'une grosse taxe pèse sur les emballages.

Une Administration qui aurait une politique économique, ce qui n'est pas le cas en Indochine, aurait une chose bien simple à faire : supprimer toute taxe sur l'em-

G. MOULINET

INGÉNIEUR-CONSEIL

LANG-SON

Prospection et étude de tous
gisements miniers

Le Crédit Foncier de l'Indochine

Accorde TOUS CRÉDITS sur Garantie immobilière
Intervient à TOUTES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Constructions — Ventes — Achats
SES ARCHITECTES DIPLOMÉS

Établissent et exécutent
TOUS PROJETS — TOUS PLANS — TOUS DEVIS

aux tarifs syndicaux de France

AGENCES :

Hanoi : 89, Boulevard Francis Garnier

Haiphong : Angle Bd Bonnal et Rue Maréchal Joffre

Saïgon — Pnom-Penh — Bangkok

ballage, relever la taxe sur le pétrole.

Résultats : la concurrence des petits importateurs jouerait, le public paierait le même prix ou même moins cher, les deux compagnies déduiraient la surtaxe de leurs bénéfices ; et cela ferait, ô Monsieur Pasquier, une belle recette en plus des douze que nous vous indiquions la semaine dernière — Seulement les grosses compagnies sont de grosses compagnies et ici on n'embête que les petits.

Les planteurs de caoutchouc veulent une surprime. — Les planteurs estiment que la prime de deux francs par kilog. produit était basé sur une erreur dans le calcul du prix de revient M. Robin aurait confondu livre anglaise (454gr.) avec kilo et qu'en réalité le kilo revient bien à 70 centimes et non à 50. Il y a donc lieu de porter la prime à trois francs.

N.D.L.R. — Cela ne fera, pour 10.000 tonnes, qu'un petit million de piastres de plus ; pendant qu'on y est !

Seulement les planteurs calculent mal et si M. Robin s'est trompé et a pris la livre de 454 grammes pour le kilog. de 1.000, il s'est trompé du simple au double. Il faudrait donc, logiquement, doubler la prime — mais finalement il serait moins cher d'indemniser les planteurs pour qu'ils abandonnent leurs plantations et rentrent en France.

Cie des Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan : Stéatite. — La compagnie se

propose de classer la stéatite à la 5^e série des tarifs généraux P.V. et de lui appliquer le tarif spécial n° 68 ci-après.

Par wagon complet chargé de 10 tonnes ou payant pour ce poids.

Avec responsabilité de la Compagnie limitée à 10 \$ 00 au maximum par tonne en cas de perte, d'avarie ou de retard de Phu-Tho à Haiphong (ville ou Docks) 4\$ 50 par tonne frais de gare compris.

Pour les conditions d'application relatives aux chargements par wagons complets, voir les articles 7 et 8 des Conditions Générales d'Application des Tarifs Spéciaux P.V.

Quelle eau buvez-vous ? — Un marin, qui passait son examen de capitaine, fut interrogé sur les différents usages de l'eau douce à bord d'un navire. Il énuméra ceux-ci longuement et termina par cette phrase typique : « On dit même qu'il y a des gens qui en boivent ».

Ce marin exagérait un peu. Si tous les hommes depuis Noé, et les Français en particulier, apprécient en général le bon vin, il arrive également à presque tous de boire de l'eau, régulièrement.

En Indochine, c'est dangereux, si l'on ne s'assure que l'eau qu'on boit est parfaitement saine. L'usage des eaux filtrées, des eaux bouillies, des eaux minérales a souvent été recommandé. Mais est-ce une solution parfaite ? Les eaux filtrées le sont souvent insuffisamment, les eaux bouillies sont lourdes à l'estomac, les eaux minérales à sels actifs ont parfois d'excellentes qualités curatives, mais sont un peu des médicaments.

Une eau de table est recommandable entre

toutes : c'est « l'eau de la Chateline », celle qui réellement, suivant son heureuse formule, *fait vivre vieux ; vieillir moins vite*. Pourquoi ? — Parce que cette eau, la moins minéralisée des eaux de table, n'est ni un médicament ni un pis aller ; c'est une eau parfaitement pure, saine, agréable au goût.

Eminemment propre au mélange avec le lait, pour rendre plus facile aux bébés le travail de la digestion, cette eau française renommée est en même temps pour toute la famille l'eau de table par excellence.

On la trouve dans toutes les épiceries d'Indochine.

En cas d'exception à cette règle, s'adresser à Messieurs Denis frères, agents.

Service Maritime Haiphong

APPEL D'OFFRES

Le 27 Août 1931, à 10 heures

Travaux de remise en état de la coque du chaland à charbon N° 4.

Cautionnement provisoire 50 \$ 00

VISITEZ

les vastes galeries

d'Antiquités Chinoises et Annamites

de

LA PERLE

M. Passignat

11, 13, 15, Rue Borgnis Desbordes — HANOI

ENTRÉE LIBRE

Grands Magasins Réunis : Rayon spécial d'alimentation — vins en cercles — liqueurs, etc...

MATÉRIEL MUNICIPAL

de TRAVAUX PUBLICS et de VOIRIE

Société Millars. — Bétonnières.

S.A.T.E.B.A. — Traverses Vagneux en béton armé pour tout écartement de voie.

Acieries et Usines à Tubes de la Sarre. — Canalisation en tubes d'acier sans soudure. Irrigation.

Société Auxiliaire des Chemins de fer et de l'Industrie. — Epuration des eaux pour l'alimentation des Villes.

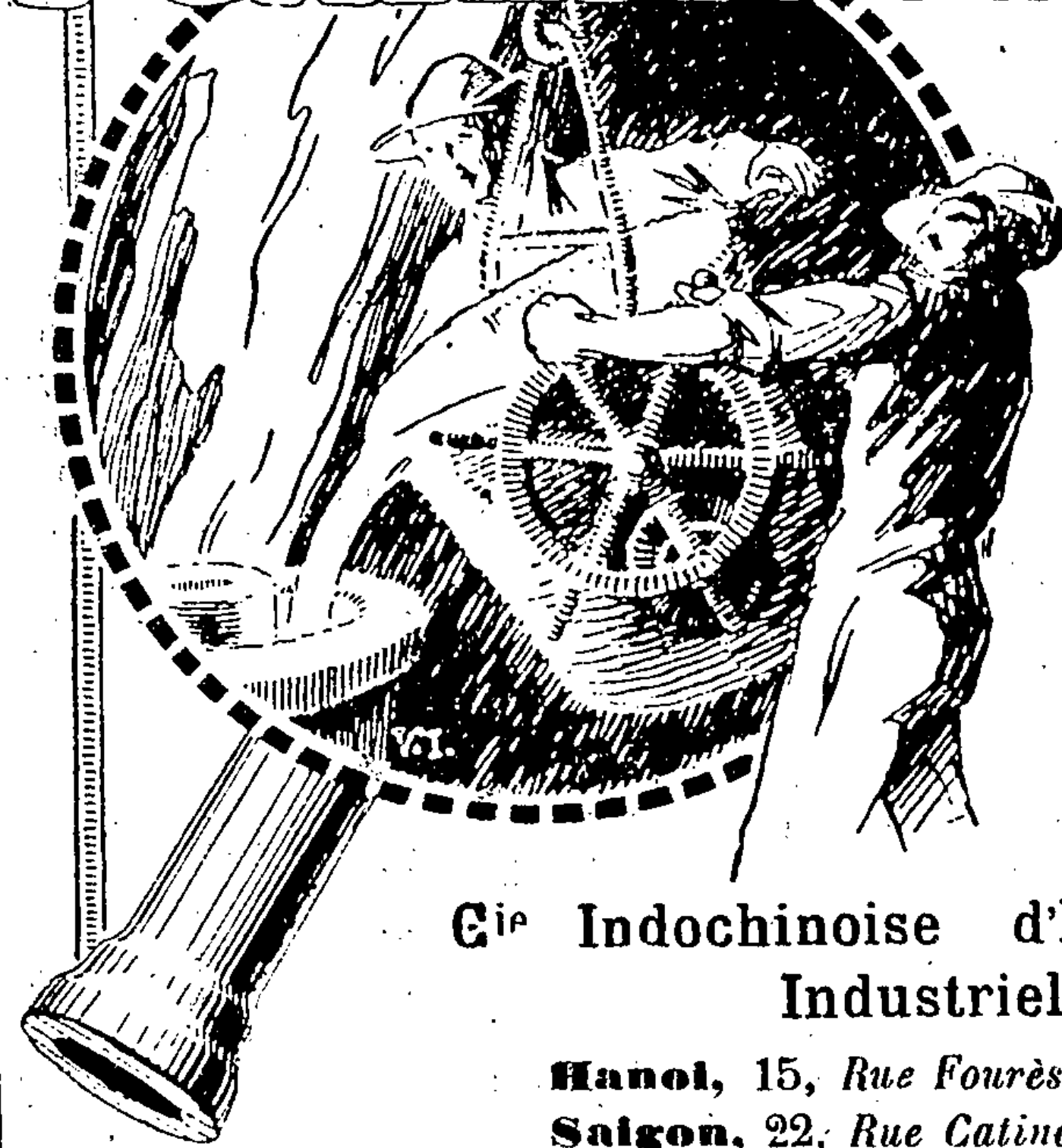
Rol Lister et Cie. — Emulsion de bitume.

Agents exclusifs A.C.R.I.C.

Hanoi: 2, Boulevard Rollandes

Saigon: 3, Boulevard Norodom

Société Anonyme des Hauts-Fourneaux et Fonderies de PONT-A-MOUSSON



Siege
Administratif
et
Commercial
91, rue de Toul
NANCY

Reg. du C^o NANCY
N° 584

Agence pour
l'Indochine

C^{ie} Indochinoise d'Équipement
Industriel

Hanoi, 15, Rue Fourès
Saigon, 22, Rue Catinat

TUYAUX en FONTE de tous systèmes

pour canalisations d'Eau, de Gaz, de Râperies, etc.

Fontes d'Assainissement

Robinet — Vannes — Bornes-Fontaines

Bouches d'Arrosage et d'Incendie

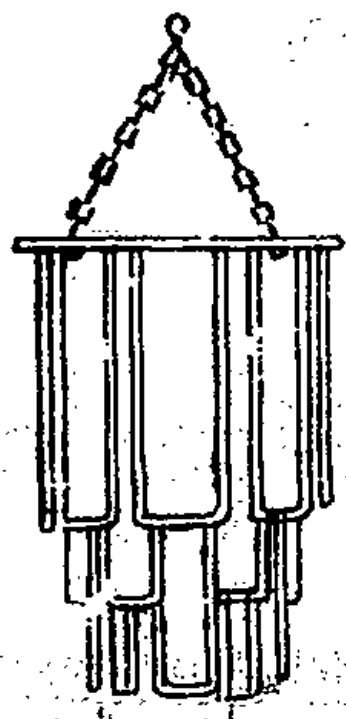
Matériel de Chemin de Fer

SOCIÉTÉ DES VERRERIES D'EXTRÊME-ORIENT

Société Anonyme au capital de 20.000.000 de francs

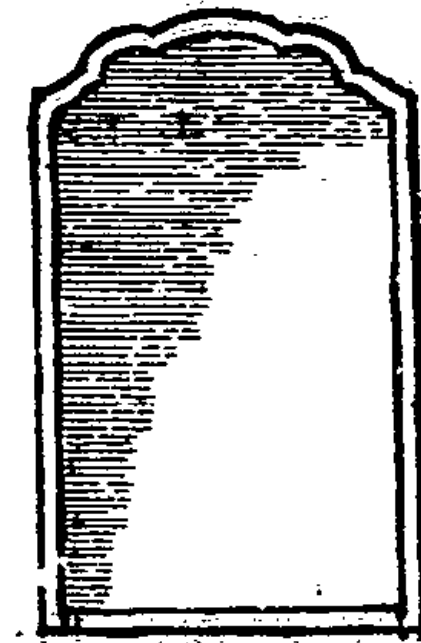
USINE A HAIPHONG

Digue du Cua-Cam



MAGASIN A HANOI

76 Rue Jules Ferry



VERRE A VITRES de choix jusqu'à 6^m/m5 d'épaisseur
BOUTEILLES DE TOUS TYPES
MIROITERIE. — GLACES ARGENTÉES et D'INSTALLATION
VERRES SPÉCIAUX. — PRODUITS PYREX. — PLAFONNIERS
GOBELETERIE ETC... ETC...

SOCIÉTÉ

Maritime Indochinoise

Services Maritimes Postaux, bi-mensuels

SAIGON-BANGKOK — SAIGON-SINGAPORE

Services Maritimes commerciaux

COCHINCHINE - ANNAM - TONKIN - CHINE

et tous autres Ports des Mers de Chine

Java-China-Japan-Lijn.

BATAVIA

Services réguliers de frêt et de passagers
(nombre limité de 3 personnes en 1^{re} classe)
entre SAIGON et SOURABAYA, Semarang,
Tegal, Pekalongan, Cheribon, BATAVIA. —

Départs de Saigon et de Batavia tous les 28
jours, assurés par le vapeur « TJIBODAS ».
7.000 tonnes. —

Pour tous renseignements s'adresser aux

AGENTS : MM. DIETHELM & Co.

Quai de Belgique — SAIGON

S. A. C. R. I. C.

S^{te} Anonyme de Chalandage & Remorquage de l'Indochine

DIRECTION : 6 Boulevard Félix Faure — HAIPHONG

TÉLÉPHONE N° 48

SUCCURSALE à Tourane : — **CHALANDAGE — TRANSIT**

AGENCES A :	Hanoi	—	MM. GOUGUENHEIM	Tél. N° 6
	Nam-Dinh	—	CHIEU-PHONG	— 69
	Dap-Câu	—	HA-BA-THAP	— 14
	Phu-Lang-Thuong	—	BINH-KY	— 5
	Thai-Nguyen	—	NGUYEN-DUC-TAM	—
	Hongay	—	MORS	— 5
	Moncay	—	TRAN-THO-SINH	—
	Benthuy	—	SALLE	— 10

SERVICE DE PASSAGERS : Tous les jours sur Hongay.

3 fois par semaine sur Mui-Ngoc (Moncay) — Phu-Lang-Thuong — Dap-Câu.

SERVICE DE REMORQUAGE ET DE CHALANDAGE dans tout le bas Tonkin.

EXCURSIONS EN BAIE D'ALONG : par les grandes Chaloupes monoroues
confortables, sur demande trois jours à l'avance.

Cabotage entre Haiphong et Benthuy.

Fonctionnaires, Planteurs, Industriels et Commerçants d'Indochine

au lieu de rentrer directement en France, apportez,
à Singapour, une variante à votre itinéraire



VISITEZ LES INDES-NEERLANDAISES

LES CHEMINS DE FER DE L'ETAT AUX INDES-NEERLANDAISES QUI S'ÉTENDENT SUR DES MILLIERS DE KILOMÈTRES DANS LES ILES DE JAVA ET DE SUMATRA VOUS OFFRENT L'OCCASION DE FAIRE CONNAÎTRE LE PAYS ET LE PEUPLE DE LA FAÇON LA PLUS CONFORTABLE.

LES
**CHEMINS DE FER
DE L'ETAT AUX
INDES-NEERLANDAISES**
TOUJOURS DISPOSÉ À RENDRE
LES MEILLEURS SERVICES

Vous verrez **BATAVIA**, sa vieille cité, son riche musée, **BUITENZORG** et son célèbre jardin Botanique, la province de **PRÉANGER** véritable paradis terrestre, au délicieux climat, aux nombreux et pittoresques volcans, aux magnifiques plantations de thé, d'hévéas et de quinquina.

Aux **PAYS DES PRINCES**, **SOLO** et **DJOKJA**, s'étalent aux pieds des volcans les ruines prestigieuses de l'époque brahmanique, survivent dans les cours des sultans les vieilles coutumes et le faste d'antan et fleurit la plus riche industrie sucrière.

Autour du **VOLCAN KELOUT**, les terres les plus riches du monde forment une ceinture de magnifiques cultures: manioc, café, thé, sucre etc, non loin du grand port de **SOURABAIA**, la capitale du sucre, en face du **BROMO**, le prodigieux volcan.

Enfin **BALI** l'île merveilleuse!

*Faites le voyage à la fois le plus agréable et le plus instructif,
amassez pour le reste de vos jours un trésor de souvenirs*

Visitez le SIAM

CHEMINS DE FER ROYAUX DU SIAM

★
Relations entre L'INDOCHINE FRANÇAISE et le SIAM

De Bangkok à Pnom-Penh, Angkor et Saigon par la ligne de Bangkok à Aranya et les services automobiles subventionnés du Cambodge.

De Bangkok à Pakse, Savannakhet, Hué et Hanoi par la ligne de Korat à Oubone; les pistes du Laos siamois, les routes de Pakse à Savannakhet, Savannakhet à Vinh et Savannakhet à Dong-Hà.

De Bangkok à Vientiane par la ligne de Bangkok à Korat et les services hebdomadaires d'avions.

De Bangkok à Louang-Prabang par la ligne de Bangkok à Lampang, la route automobile de Lampang à Xieng-Sen et descente du Mékong

AVEC LA MALAISIE BRITANNIQUE

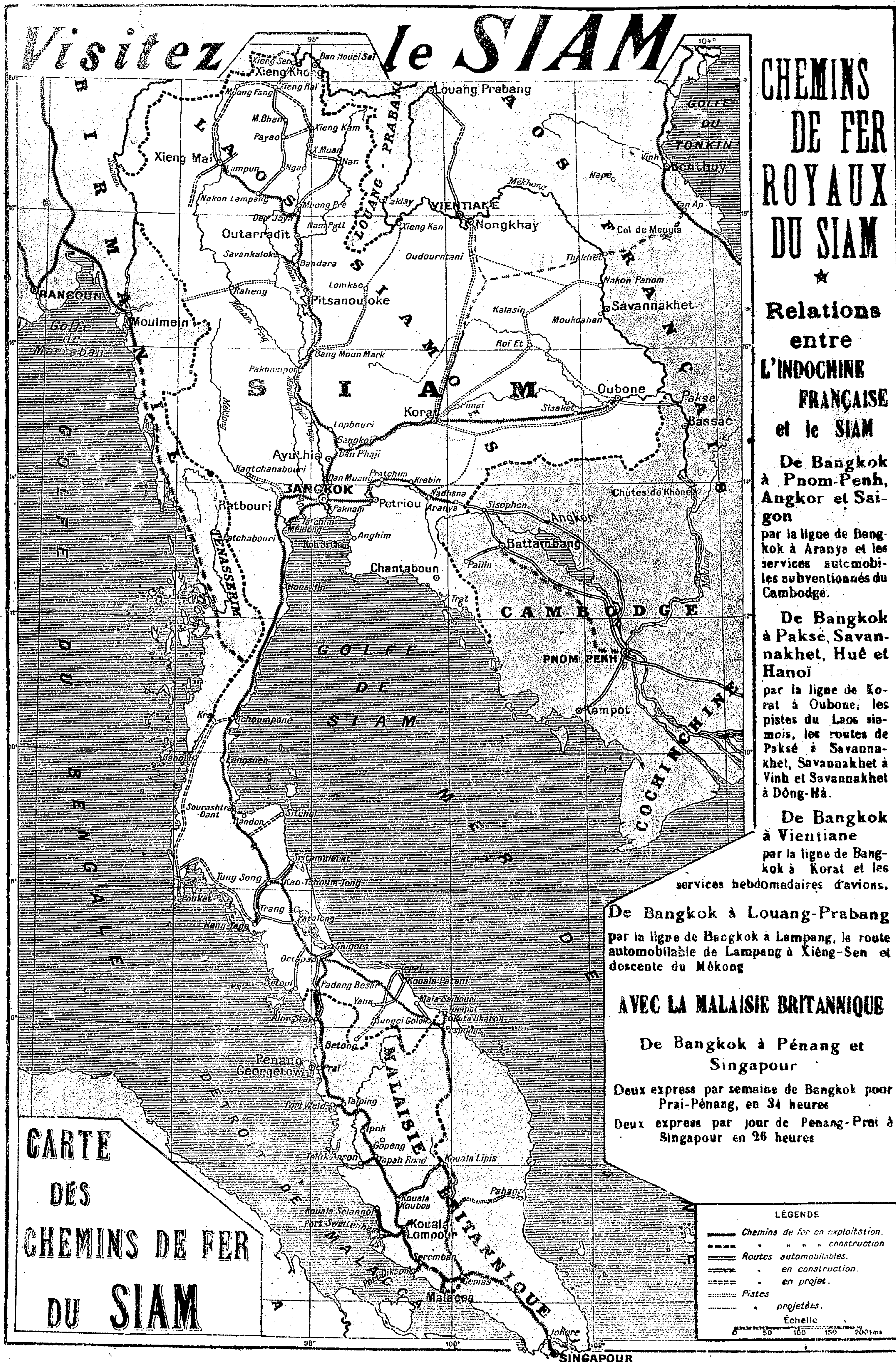
De Bangkok à Pénang et Singapour

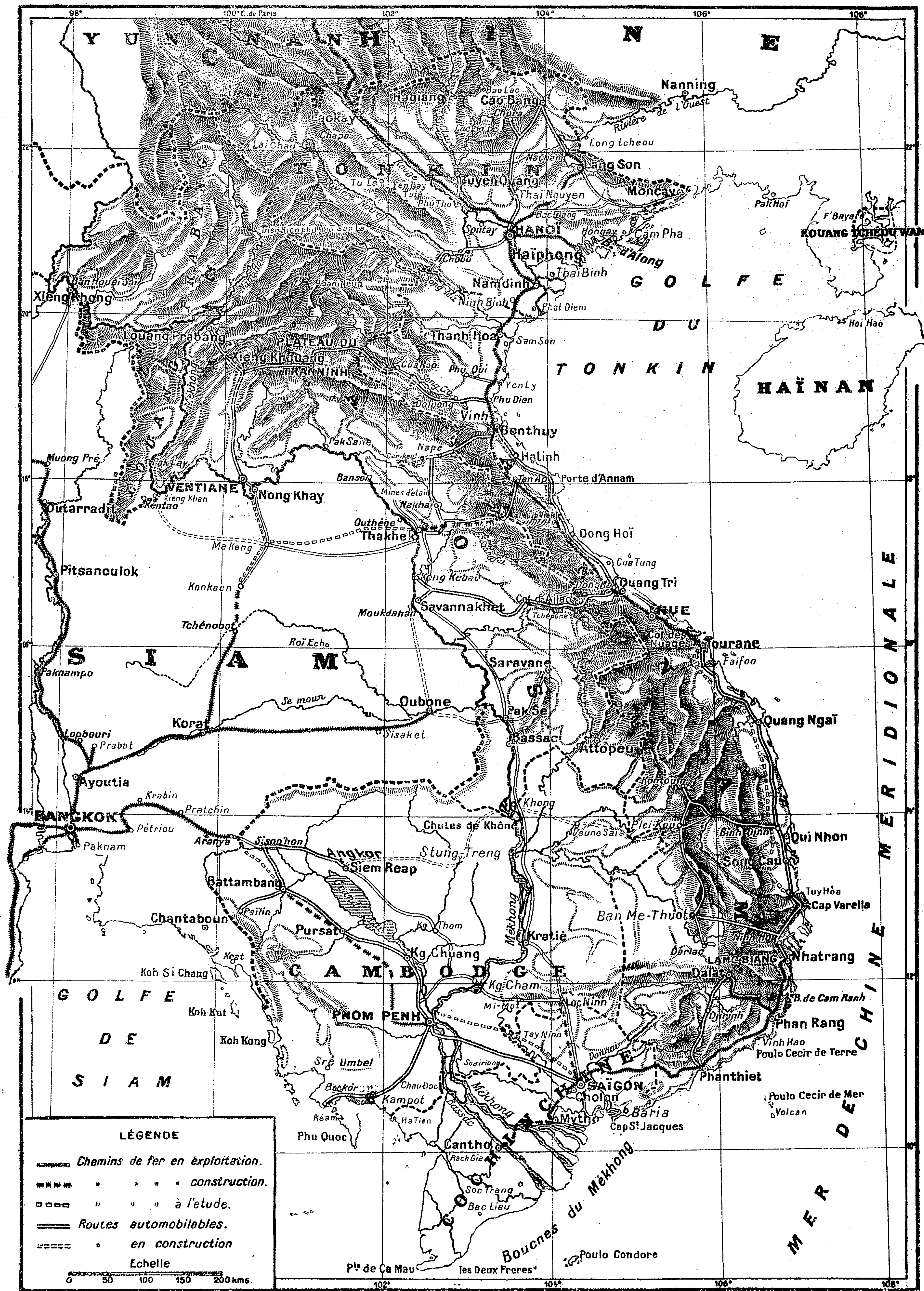
Deux express par semaine de Bangkok pour Prai-Pénang, en 34 heures

Deux express par jour de Pénang-Prai à Singapour en 26 heures

CARTE DES CHEMINS DE FER DU SIAM

LÉGENDE	
	Chemins de fer en exploitation.
	Chemins de fer en construction.
	Routes automobiles.
	Routes automobiles en construction.
	Routes automobiles en projet.
	Pistes projetées.
Echelle	
0 50 100 150 200 kms.	





命作藍山寔錄。帝自作序。著藍山洞主。遣黎汝覽黎柄等如明求封。明遣使封帝爲安南國王。自是貢獻不絕。其貢禮一依洪武舊制。但責增納金身一軀。代償柳昇之命。是後遂爲恆式。至熙宗正和間。東岸縣扶軫社進士吏部尙書朔郡公阮公沆北使。不肯償納。北朝詰之。公沆曰。支棧不敗。柳昇于今存乎。辭氣壯直。北人款服。遂弛其例。初帝有二女。年方九歲。亂離辰。與帝相失。明內臣馬騏收養帶回燕京。進爲宮婢。至是帝遣使求之。帝少辰娶雷陽縣沛堤庄人鄭氏玉呂。生長子黎思齊。荒於酒色。其性好殺。藍山起義。辰已從帝將兵討賊。生獲賊衆必縛木牌以彈射之。凶暴太甚。帝欲傳之以位。已降手詔受寶璽以監國事。朝立爲太子。暮殺奴人。且又不孝不睦。帝怒。降封爲哀郡王。而封其母爲皇太妃。及帝崩。三年之後。思齊身自暴肥。大如護法。玉莖短小如蠶。璽虫門出不便。乃毀府堂門以便出入。年老無子。紹平五年。廢爲庶人。在位自戊申至癸丑。凡六年。患腫而崩。不可入棺。以火葬于景福殿。回葬藍山之永陵。包圍如盎。向陽瑤舍等村。上自命村下至德條。皆爲陵廟禁地。次子梁郡公黎元龍卽位。

太宗文皇帝。

諱龍。太祖第二子。母雷陽縣羣隊冊人。恭慈皇太后陳氏玉陳所生。在位九年。自甲寅紹平元年。至庚申又改太寶。至壬戌常自稱桂林洞主。

甲寅紹平元年。帝四子四女。長子宜民已立爲皇太子。尋以其母楊氏賁驕肆。黜爲次婦。而降封其子爲諒山王。黎氏玉枚生第二子克昌。初封新平王。後封恭王。東山縣布衛社人。宣慈皇太后阮氏玉英生第三子。名基。又名邦。卽仁宗也。安定縣同滂社人。光淑皇太后吳氏玉瑤生第四子思誠。封爲平原王。是爲聖宗。長女衛國公主。黎氏玉堂。仁宗同母妹。受之子梨迺。第二子安南公主。仁宗同母妹。梨克。

野史

六

乃命黎仁澍黎察等潛伏於支陵隘以待之。先是黎榴守坡壘關。

坡壘關屬諒山。即今坡牧與支陵關有碑。支陵城背石山。渡一溪。乃可至城。關門有臥石。

見刻黃社二十隊五字。隱然如新。其旁燕磚堆積如玉。掘地處處皆有之。此殆明人築城穿池將固守計。

見賊至。榴退守舊關。賊進擊之。榴退守支陵關。賊又進逼。黎

等密令榴出戰。佯不勝而走。柳昇乘勝追之。所至無敢抗者。益有驕色。帝亦遣人詣昇門乞循成祖繼絕初意。立陳暲主其國。罷兵息民。昇受書不改封。飛驛馳奏明帝。竟驅兵長進。幕府史安陳鏞言於李慶曰。總兵之志驕矣。敵情譎詐。不可以屢敗忽之。安知其不示弱以誘我。况勅書數次。戒說黎利專以設伏取勝。不可輕率待之。公宜速諫。駐師勿可輕進。慶與昇言。昇唯唯而已。略無懼意。果進至支陵伏處。察澍伏兵四起。大破之。斬柳昇李慶等。裨將崔聚黃福出東昌人等收敗卒。彌進至馬鞍山。隘。察澍等擊之又大敗。意昌江城未破。自以為恃。及至昌江。見城已陷。益大惶懼。築壘自守。以砲信使通東都各城。聞砲接應。而各城自保。不暇相救。帝命諸將圍之。又分軍截斷馬鞍支陵坡壘。傍關等隘。崔聚黃福等欲進不能。欲退不得。乃詐乞和。帝不許。命黎誨黎魁等攻破之。生至崔聚黃福及賊衆三萬餘人。雲南道沐晟梁銘等駐兵花梨市。梨花關屬宜光與黎可黎大等相持。帝密書報大等勿與賊戰。及柳昇敗。帝以所俘獲指揮一人。千戶三人。及柳昇所受敕印。送沐晟軍。晟等見之大驚。潰可大等乘勝擊破之。辰東都及各處賊城猶閉。拒守。帝因以所獲賊將崔聚黃福等及所俘三萬餘人。鼓旗符印以示各城。賊大懼。俱解甲乞降。十二月十六日。賊將王通馬瑛山壽馬騏李安陳智及守西都城何忠。守至靈城高翔等。遂將大小僞官及所脅我國人民入城者。盡數送還。願得領衆北回。於是帝與明王通馬瑛山壽馬騏等會盟于城之南。明以馬騏山壽出菩提營。爲質於帝。帝亦

●野史〔續二〕

丁未年春正月。帝進瀘江北岸。與東關城對壘。黎可守東門。黎禮守南門。太監黎檻守西門。黎篆守北門。圍攻東都城。辰帝架層樓於瀘江岸。菩提營高準報天塔。日御樓上瞻望城中。觀賊所爲。賜阮薦侍坐於第二層。領旨草往復書。誅司馬黎來籍其家。來恃有戰功。出慢語。故也。令三江三帶宣光歸化納。勞音徒勞竹名。造水城靠珥河北岸。高準東關城。

二月七日。方政潛軍襲慈廉果洞。篆力戰死之。秘爲賊所獲。帝授黎巴勞觀察使。以其子篆屢敗勦敵。大有功。死王事。仍與篆子陵防禦使。後賊返國。禮秘遣歸三江城。指揮使劉清等出降。先是三江城人從明總兵官所調。攻帝於清化。敗還。軍士有出滯慢語者。清輒罵曰。蠻子無禮。是乃你每之皇帝也。至是降。你每每字訛。當作輩。猶言汝輩也。初黎禮每出戰。帝嘗戒其輕敵。及卒洞之役。衆以爲能。帝曰。百戰百勝。非計之善。狃於數勝。其敗可立而待。至是王通率銳兵擊黎阮於西扶烈。帝命黎禮黎熾領鐵突五百餘人擊之。追至湄洞。今黃梅辰二人乘象力戰。陷泥淖中。爲賊所執。歸東關城。禮不屈死之。熾後因風雨夜以計誤守者得脫。見帝於菩提。帝呼曰。還生。封禮弟丁列爲入內少尉亞侯。其妾何玉容等五人並爲宗姬。以酬死國之忠也。葵州父道琴爛歸順。

夏六月十日。明再發兵二十餘萬。馬三萬匹。命總管安遠侯柳昇與黔國公沐晟保定伯梁銘都督崔聚尙書李慶黃福等。分爲兩路。柳昇等由溫丘而進。沐晟等由雲南而進。九月十八日。並至我國界首。帝召諸將謀曰。柳昇之來。路途遙遠。以三千美女鉦鼓日程。人心疲苦。吾以逸待勞。蔑不勝矣。

野史

十二

壬戌大寶三年。帝東巡閱武於至靈城。八月初四日。還至嘉林縣荔枝園。得瘧疾。暴崩。人傳高麗院氏得幸是夕帝崩。臨命時。朝臣問曰。陛下萬歲後。諸子誰可嗣也。羣臣曰。諒山王雖長。凶暴不肖。恭王雖長。庸暗不明。不堪國事。乃共立仁宗。

仁宗宣皇帝。諱基。太宗第三子。母東山縣布衛社人。阮氏玉英所生。在位自癸亥至己卯。太和十一年。延寧六年。凡十七年。

癸亥太和元年。帝即位。時方三歲。大臣定國公杜大輔政。抱帝視朝。百官皆曰。朝臣大。非拜帝。甲戌十二年。改元延寧。己卯。延寧六年。十月初三日。帝兄諒山王宜民結黨南市。屠夫范屯。潘般等。皆無類之徒。乘夜梯城入禁中。殺帝。及皇太后。明日又殺諸大臣。僭號天興元年。屯般自稱掌監軍。監西。乘肩輿入朝。遮蓋二柄。政事皆出屯般裁決。改封平原王。思誠爲嘉王。仍建邸右內殿。以居之。羣臣屏息。莫敢出言。次年六月初六日。大臣阮熾丁列等。同定密謀於議事堂。崇武門外。相與殺屯般。於議事堂前。及其逆黨陳陵等一百餘人。因閉諸城門。以禁兵除內難。降封宜民爲麗德侯。蔡俊因以帛授宜民自縊。既誅宜民。往迎恭王克昌。恭王辭。乃迎嘉王于西邸。詣祥光殿即位。是爲聖宗。後嘉王聽讒。恭王死。

聖宗淳皇帝。諱思誠。又諱灝。太宗第四子。在位自庚辰至丁巳。光順十年。改元洪德二十八年。凡三十八年。母安定縣同滂人。光叔皇太后吳氏玉璫。初生帝時。

額上有痕。如夢中見。父皇猶懷疑不甚見愛。母子沈于民間。故帝得以肆力于學。帝天資明睿。卓冠羣倫。宣慈太后視若已生。仁宗推爲難弟。及宜民僭亂。諸大臣掃清內難。迎而立之。
〔未完〕